MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL DE DIPLÔME

DE LA SPECIALITE « Conduite d'activités hippiques » *

DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

Arrêté du XXX portant création de la spécialité « Conduite d'activités hippiques » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance

*Libellé provisoire

Le baccalauréat professionnel « Conduite d'activités hippiques » est une certification de niveau 4 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Le référentiel du baccalauréat professionnel comporte :

1. Le référentiel d'activités,
2. Le référentiel de compétences,
3. Le référentiel d'évaluation
4. Le référentiel de formation

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES

Le référentiel d'activités du Baccalauréat professionnel option " Conduite d'activités hippiques " décrit principalement l'emploi de responsable d'écurie dans les secteurs des courses et du Sport-Loisir : écurie de trot et de galop, établissement équestre ou écurie de propriétaires.

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- La première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte socio-économique et réglementaire du secteur professionnel et à l'emploi visé par la certification,
- La deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités (FDA),
- La troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1.1 Eléments de contexte socio-économique des secteurs professionnels

1.1.1 La filière

Un secteur économique ancré dans la filière agricole Française…

La filière équine en France regroupe de nombreuses activités autour du cheval telles que les courses de chevaux et les paris, le loisir équestre, l'élevage, les soins ou encore la fabrication de produits et de services[1]. L'avènement des courses hippiques et des sports équestres a généré la création de mondes sociaux distincts mais qui restent liés. Le point commun de ces secteurs est la passion des chevaux qui arrive en tête des facteurs de motivation des professionnels de la filière. Celle-ci est indispensable s'agissant d'animaux qui nécessitent une attention particulière et ne se conduisent pas en troupeau[2]. Le travail auprès de chevaux s'inscrit dans une relation réciproque Homme-animal, ces derniers ayant besoin d'un relationnel de qualité pour s'investir dans une tâche.

De manière générale, la filière équine est définie en quatre secteurs : les courses, les sports-loisirs, le travail et la viande dont les processus de production, transformation, valorisation, commerce et utilisation sont divers, mais pas indépendants. Ce référentiel d'activités vise, plus particulièrement, le secteur des courses et celui des sports-loisirs.

Cette filière se présente comme une composante importante dans le développement des territoires ruraux[3] au travers notamment de trois dimensions principales :

---

[1] *Économie rurale Agricultures, alimentations, territoires - La filière équine, une filière agricole qui se diversifie pour résister à la crise – 31/12/2020*

[2] *RAPPORT À MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE- FILIÈRE ÉQUINE : VISION ET PROPOSITIONS POUR UN NOUVEAU SOUFFLE « LE PARI DE RECONQUÉRIR LE GRAND PUBLIC » - JEAN ARTHUIS - 2018*

[3] *https://agriculture.gouv.fr*

- Développement rural : Elle participe au développement de l'activité économique des territoires au travers des hippodromes, centres équestres, tourisme, randonnée…. Les équidés participent à l'entretien des prairies et des paysages.
- Lien social : Les activités équines participent au maintien du lien entre les populations urbaines et rurales en les familiarisant avec le vivant et la nature mais la fonction sociale du cheval est bien plus profonde : il est mobilisé auprès de personnes en situation de handicaps, en convalescence, en réinsertion. Il est un facteur d'épanouissement pour les pratiquants.
- Sport : 116 875 épreuves ont été organisées en 2022 dans les différentes disciplines équestres (attelage, dressage, concours complet, saut d'obstacle...)

Au niveau des territoires, le cheval se positionne aussi, comme un allié du développement durable (chevaux attelés pour le travail agricole, le débardage…) et un acteur des spectacles vivants.
Cette filière, dans sa structure et son fonctionnement, incarne deux mondes socio-professionnels : celui de l'agriculture et celui du sport et des loisirs. Ces univers pourraient apparaitre décorrélés mais les enjeux portés par la filière, dans sa dimension duale, sont fondamentaux.
Cette filière est caractérisée par un grand nombre de petites structures dont la répartition peut être fortement territorialisée selon le secteur observé (élevage, courses, sports-loisirs).
De plus, la filière hippique génère des transactions économiques très importantes. En 2022, près de 7 000 équidés sont passés aux enchères pour un chiffre d'affaires de 262 M€[4] et le montant total des enjeux enregistrés, cette même année, pour les courses hippiques s'élève à 9 671 millions d'euros. Les bénéfices économiques profitent à toute la filière au travers du reversement de gains des courses et du Fond EPERON notamment.
Le monde du cheval a beaucoup évolué sous l'impulsion de la politique volontariste de l'état (obtention du statut agricole en 2005 et financement annuel d'actions en faveur de la filière) mais aussi par l'effort de restructuration de la filière (**création d'un comité filière en 2015,** Charte pour le bien-être équin en 2016, **comité de gouvernance de la filière cheval en 2018,** Convention Collective Nationale des personnels des activités hippiques en novembre 2023 …).

Les équidés…

Fin 2022, le cheptel des équidés en France était estimé à 1,022 million. Il est en recul et vieillissant (29% ont 16 ans ou plus). Au niveau des entreprises agricoles, le nombre d'équidés avoisinait les 310 000 animaux en 2022 ; les chevaux de selle, sports, loisirs et de course représentaient 82% des effectifs[5].
Le nombre de naissances est stable avec 50 282 naissances en 2021[6]. Deux tiers de ce cheptel sont des chevaux de selle et des poneys. Les chevaux de trait représentent 7% des effectifs. La répartition des élevages est hétérogène sur le territoire ; 4 régions enregistrent plus de 100 000 équidés : Normandie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes et Pays de la Loire. De même, 1/3 des élevages de plus de 5 naissances se situe en Normandie**.**
En 2021, l'effectif d'éleveurs augmente, excepté celui en races de course qui reste stable. On compte 33 720 éleveurs dont 23,8% de plus de 3 juments et seuls 8% de plus de 5 juments.
Le nombre de détenteurs d'équidés est estimé à 160 000 dont environ 112 000 sont déclarés au SIRE au 31/01/2023.

L'organisation de la filière[7]….

Pour les secteurs des courses et des sports-loisirs, les professionnels se sont structurés autour d'institutions fortes :

- Les courses, structurées au sein de **sociétés « mères », sont représentées par** Le Trot (**courses de trot attelé et monté)** et France Galop (**courses de plat et d'obstacles).** Le Trot œuvre au développement des courses au trot en France et à la protection de la race Trotteur Français dans sa spécificité, France Galop contribue aussi à l'amélioration des races de chevaux de Galop.
- Les utilisations sportives et de loisirs sont portées par la Fédération française d'équitation (FFE) et la Société Hippique Française (SHF). La FFE œuvre pour la composante « utilisation du cheval », la SHF structure, en amont, la politique de l'élevage de chevaux

[4] https://conseilmaisonsdevente.fr
[5] *Agreste GRAPH'AGRI 2023*
[6] *IFCE - CHIFFRES CLÉS 2022*
[7] *https://equipedia.ifce.fr*

et poneys de sport et organise des circuits de valorisation et de commercialisation des jeunes équidés.

Des organisations « transverses » sont aussi à noter : les conseils régionaux des chevaux qui représentent la filière et sont fédérés au niveau national (Fédération des Conseils des Chevaux) et le Groupement des Entreprises du Secteur Cheval en Agriculture qui regroupe les principaux acteurs de la filière.

L'Institut Français du Cheval et de l'Equitation occupe une place centrale au travers de ses différents axes de travail que sont : la valorisation du patrimoine équestre Français, la traçabilité sanitaire et zootechnique des équidés, la recherche et transferts des savoirs, la formation et les contributions aux politiques de soutien des sports équestres. D'autres organismes transversaux contribuent à la recherche et à l'accompagnement du développement de la filière : l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), l'Institut de l'élevage (Idele), les chambres d'Agriculture…

En fonction de leur nature et des acteurs concernés, les activités liées aux équidés relèvent de plusieurs tutelles ministérielles, souvent associées : l'Agriculture, le Sport, l'Economie et l'Intérieur pour l'activité des courses. L'Etat intervient principalement au travers de l'IFCE et la DGPE[8] : La DGPE définit les moyens visant à améliorer la compétitivité des entreprises des filières agricoles et agroalimentaires, du cheval, de la forêt et du bois et de la bioéconomie et leur insertion environnementale et territoriale, à travers des pratiques innovantes et multi-performantes.

Au niveau du financement de projets, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a versé, par le biais de l'IFCE, 4,15 millions d'euros sous forme d'encouragements et d'appels à projets en 2022. Le fonds EPERON (Fond d'encouragement aux projets équestres régionaux ou nationaux) a financé 51 projets, sur cette même année, pour un total de 9.273.902 €[9].

1.1.2 La typologie des entreprises

1.1.2.1 Une grande diversité d'entreprises…

La nature des entreprises hippiques varie avec l'utilisation finale des équidés : courses en trot ou galop, loisirs et compétition ainsi que les entreprises d'élevage.

Les entreprises se présentent, traditionnellement, en fonction de leur rapport au cheval [10]*:*

- **Entreprises directement liées au cheval :**

Elles regroupent les entreprises productrices et utilisatrices du cheval, on note :

- 15 591 élevages en 2023, ceux-ci marquent une augmentation régulière.
- En 2023, 9 742 structures équestres sont enregistrées, elles sont en majorité privées et adhérentes à la Fédération Française d'Équitation (FFE). Parallèlement, il existerait environ **2 000 à 3 000 autres entreprises** dont l'activité principale est liée à la **prise en pension de chevaux** ou au **tourisme équestre** (fermes équestres ou écuries de propriétaires). Ces dernières entreprises sont gérées par des cavaliers professionnels ou des agriculteurs.
- 2 149 écuries de course dont plus de 60% exercent dans les courses de trot. Les écuries de galop se positionnent sur les courses de plat et d'obstacles.

Pour conclure ce groupe d'entreprises, il faut citer les entreprises de traction équine ainsi que la médiation équine[11].

- **Prestataires autour du cheval :**

On compte 5 500 entreprises prestataires dont les activités sont étroitement liées au cheval :

- 3 100 cabinets vétérinaires pratiquent une activité équine en 2021.
- 1 700 entreprises de maréchalerie. Ce sont de petites entreprises, très spécialisées, et souvent unipersonnelles *(données 2018)*.
- Les ostéopathes équins, les dentistes équins ainsi que les masseurs, les podologues et les comportementalistes représentent environ 700 entreprises *(données 2018).*

  Les entreprises de transport équin, les abattoirs et centres d'équarrissage complètent ce groupe de prestataires.

- **Entreprises indirectement liées au cheval :**

On note deux types d'entreprises dans ce groupe :

---

[8] *Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises*

[9] *Bilan de l'exercice 2022 - https://www.fondseperon.com*

[10] *https://equipedia.ifce.fr*

[11] *Toute activité (à pied, à cheval, en attelage) à vocation thérapeutique ou éducative à destination de personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales, encadrée par un professionnel médico-social ou éducatif (source Ifce)*

- Les vendeurs de produits équins (paris hippiques, spectacles équestres, arts et médias), ils représentent plus de 25 000 actifs.
- Les fournisseurs et prestataires non spécifiques des entreprises hippiques. A ce niveau, il est à souligner la présence de 300 entreprises en lien avec l'alimentation du cheval et 600 entreprises proposant des équipements pour les chevaux et les cavaliers. Les autres prestataires concernent les assurances, la comptabilité, les cabinets de conseil et d'études ainsi que les administrations, les organismes socio-professionnels, de recherche et de formation.

Le nombre de structures agricoles[12] est stable en 2022, leur répartition est la suivante : 9 669 établissements équestres, 1 242 entraineurs professionnels et 1 522 élevages de plus de 5 naissances par an. 32% sont localisés en Normandie.

1.1.2.2 Les entreprises du secteur des courses hippiques[13]

En 2022, le nombre d'entraineurs recule de 7%, toutefois des entreprises de débourrage et de pré-entrainement des jeunes chevaux se développent. Les entraineurs sont répartis sur 50 départements français.
Les effectifs de chevaux à l'entrainement augmentent de 3% en galop mais diminuent légèrement (-5%) en trot entre 2021 et 2022.
L'activité des entraineurs repose sur les 9 124 propriétaires de chevaux de course en trot et galop, leur effectif est stable en 2022. Ils ont participé aux 17 931 courses en 2023 (dont 63% en trot) sur les 231 hippodromes actifs en France. 24% des réunions se sont déroulées dans les hippodromes les plus actifs : Vincennes, Cagnes, Lyon, Marseille, Chantilly, Toulouse, Deauville et Vichy.
36% des entreprises de course déclarent faire appel à des travailleurs indépendants : ils sont cavaliers de trot ou de galop, responsables de voyage, agents d'écurie ou assistants d'élevage.

Les écuries de galop :

Elles sont regroupées en centre d'entrainement sur des infrastructures, notamment des pistes mises à disposition par France Galop ou des sociétés de courses régionales. Chantilly, Maisons-Laffitte, Pau, Lyon, par exemple, font partie des principaux centres. 9 942 galopeurs sont entrainés par 716 entraineurs en 2022.
39% des entraîneurs de galopeurs sont localisés en Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, ils ont en moyenne 48,5 ans. Un entraineur public entraine en moyenne 21 chevaux au galop. Ces écuries comptent, en moyenne, 8 salariés et 12 chevaux à l'entrainement.
40% des écuries de galop sont employeuses de main d'œuvre et plus de la moitié ont entre 3 et 5 salariés. En 2023, on compte 2 370 salariés dont 43% sont des femmes. Ces salariés sont jeunes : 32,4% ont moins de 25 ans.

Les écuries de trot :

63% des 15 903 trotteurs sont entraînés en Normandie et en Pays de la Loire. On comptait en 2022, 1 433 entraineurs dont 33% étaient localisés en Normandie. Dans la discipline trot, l'âge moyen des entraineurs est de 46,5 ans ; ils entrainent en moyenne 16 chevaux (entraineurs publics).
Une écurie de trot compte en moyenne 11 chevaux à l'entrainement et 3 salariés.
31,7% des écuries de trot sont employeuses de main d'œuvre. Les 1 429 salariés en trot sont jeunes (36,2% a moins de 25 ans) et 39% sont des femmes.

Les écuries de galop et de trot, accueillent un nombre de chevaux quasiment identique, mais leurs entrainements se distinguent par l'implantation géographique (très concentrée pour le trot et plus étendue pour le galop), par la taille des structures (8 salariés en moyenne pour le galop contre 3 pour le trot). La proportion de femmes salariées est supérieure pour les écuries de galop.

1.1.2.3 Les entreprises du secteur des activités de loisirs et de compétition[14] :

L'équitation est le 3ème sport national en 2022 après le Football et le tennis. Le nombre d'établissements équestres est stable mais leurs statuts évoluent : le nombre d'association diminue (-2%) au profit des établissements privés.

---

[12] *L'Observatoire économique et social du cheval (OESC) de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) Annuaire ECU – 2023*

[13] *Observatoire social – AFASEC - 2024*

[14] *L'Observatoire économique et social du cheval (OESC) de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) Annuaire ECU – 2023*

36% des établissements équestres sont situés en Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine mais la répartition est différente si l'on tient compte de la densité de licenciés ; les trois premières régions sont alors : l'Ile-de-France (191 licenciés en moyenne par centre équestre) suivie par les Hauts de France (152 licenciés en moyenne par centre équestre) puis par le Grand Est (134 licenciés en moyenne par centre équestre).
La synthèse nationale des exploitations du réseau équin 2024[15] élaborée dans le cadre du réseau INOSYS[16] indique un nombre moyen d'UMO salariée de 1,59 dans les centres équestres étudiés. Une moyenne de 55 équidés a été notée dans ces établissements.
On compte 692 396 licenciés, en 2022, dont 48 % en poneys, ce nombre est en augmentation dans toutes les régions, en particulier dans les Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine. Ces licenciés sont jeunes (2/3 a moins de 21 ans) et sont majoritairement des femmes (80%). De même,69% des salariés sont des femmes.
L'activité de compétition reprend mais n'atteint pas, actuellement, son niveau d'avant la crise du COVID. En 2022, plus de 160 000 équidés ont concouru en compétition, toutes disciplines confondues, dans 116 875 épreuves.

1.1.2.4 Les écuries de propriétaires :

Ces entreprises sont très diversifiées au regard de la multiplicité de leurs prestations : travail d'entretien, suivi de la reproduction, travail de rééducation, de débourrage ainsi que de pré-entrainement ou de compétition. Dans le cas d'écurie de compétition, elles proposent soit de préparer uniquement les chevaux de propriétaires soit de préparer et de conduire les chevaux des propriétaires en compétition professionnelle. La diversité des disciplines équestres complexifie aussi la typologie des entreprises.
Certaines de ces écuries assurent, parfois, l'achat et la vente de chevaux.
Leur nombre est difficile à évaluer car selon l'activité qu'elles conduisent (entrainement, élevage…) ou leur rattachement ou non à un centre équestre ou une activité d'entraineur, elles ne sont pas toujours enregistrées à la MSA.
Selon la synthèse nationale conduite, en 2024, dans le cadre d'INOSYS, les écuries de pension accueillent en moyenne 49 équidés. Le nombre de salariés varie entre les pensions travail (1,73 UMO) et les pensions hébergement (0,58 UMO).

1.1.3 Les emplois directement liés au cheval [17]

Parmi les 65 595 actifs, 52 030 sont directement liés au cheval : ils sont générés par les établissements équestres[18], les élevages et les écuries d'entrainement de chevaux de courses. De plus,**79 984** personnes ont une activité secondaire dans le monde du cheval.
La dynamique des activités équines observée en 2022 se traduit par une hausse des emplois, toutefois le recours au contrat à temps partiel progresse aussi. Globalement, le secteur des sports-loisirs, composé en grande majorité par les centres équestres et les écuries de sport, représente 52 % du marché de l'emploi, le secteur des courses en représente 30 %[19]. La localisation de ces contrats de travail est liée à la nature de l'activité exercée :

- En équitation : Plus de 4 contrats sur 10 sont localisés en Ile de France, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes,
- En élevage : Près de la moitié des contrats sont normands.

La Normandie regroupant 15% des employeurs, tous secteurs confondus, prédomine.
Le salariat dans cette filière se féminise et il est jeune : les femmes représentent 63% des salariés et 1 emploi sur 2 est occupé par la tranche d'âge 18 - 30 ans.

L'emploi agricole :

47 000 emplois peuvent être qualifiés d'agricole ce qui équivaut à 7 actifs sur 10, ce sont des emplois en lien direct avec la production et l'utilisation des équidés.
18 655 actifs agricoles (soit 40%) sont des emplois de dirigeants, de gérants, d'associés, d'aides familiaux ou de conjoints collaborateurs.
On compte, donc, plus de 28 345 salariés agricoles dont 60% travaillent dans le secteur de l'équitation. 50% des contrats agricoles sont signés en CDI.

---

[15] *INOSYS Réseaux d'élevage / Collection résultats - Synthèse nationale des exploitations du Réseau Équin 2024*

[16] *« INOSYS Réseaux d'élevage » a pour finalité la production de références sur le fonctionnement et la durabilité des systèmes d'élevage français. Il est piloté par l'Institut de l'élevage et les chambres d'agriculture.*

[17] *Données 2022*

[18] *Les centres équestres, écuries de pension, centres de tourisme équestre, et les écuries de compétition*

[19] *L'emploi dans la filière équine – APECITA/ IFCE*

1.1.4 Politique publique, réglementation

En 2023, un nouveau contrat d'objectifs et de performances (COP) a été signé entre le MASA[20] et l'IFCE[21]. Au travers de ce contrat, l'Etat, par l'exercice d'une double tutelle Agriculture et Sport missionne l'IFCE dans l'accompagnement de la filière au niveau de son anticipation, sa modernisation, sa structuration économique ainsi que de la professionnalisation de ses acteurs. L'IFCE va donc accompagner les professionnels de la filière qui font face à de grands enjeux sociétaux liés au bien-être animal, à la place du cheval dans la transition écologique, au développement des territoires ruraux…

Le cadre réglementaire dans la filière hippique est très riche en dispositions, il concerne des obligations administratives réglementaires mais aussi des obligations relatives à la bientraitance des équidés (dispositions du Code rural et du Code du Sport pour les établissements équestres ouverts au public).

Ces règlements concernent particulièrement :

- La détention d'équidés (identification, obligations sanitaires, déclaration du propriétaire et du lieu de détention) ;
- Les conditions de détention et de traitement des chevaux ;
- Le transport des équidés : dans ce cadre, il est à noter que, pour un opérateur économique, le Certificat de compétence des conducteurs et des convoyeurs pour le transport des équidés est obligatoire pour tout transport d'équidés supérieur à 65 km ;
- Le cadre des compétitions équines et des courses hippiques (dont la lutte contre le dopage).

Au niveau Européen, une révision et un élargissement de la réglementation BEA (bien-être animal) sont engagés en réponse aux attentes des citoyens.

1.1.5 Les facteurs d'évolutions

L'internationalisation du marché équin, la conjoncture économique qui impactent les budgets privés comme publics et le développement des attentes sociétales conduisent les acteurs de la filière à faire preuve d'innovation[22]. Les enjeux environnementaux et de pression sur les ressources, les questions de santé, de bien-être animal et de fin de vie des équidés restent au cœur des questionnements sociétaux.

Au regard de ces tendances, la filière doit faire face à un ensemble d'évolutions[23] au niveau, notamment, des métiers de la production et de la gestion d'entreprise :

Au niveau des métiers de la production, les évolutions les plus notables sont en lien avec les attentes sociétales et le changement climatique. Le bien-être animal devient un axe de transformation majeur dans la filière, il va se traduire en termes d'aménagement des structures mais aussi dans l'évolution des pratiques. Le changement climatique va engager un développement renforcé des pratiques agroécologiques et du suivi des équidés. Les structures vont modifier leurs pratiques au niveau de la conception des bâtiments, de la création de haies et d'abris, de la récupération et du recyclage de l'eau, de la gestion des pâtures… Le suivi des équidés sera renforcé au regard des épisodes de stress alimentaire liés au climat mais aussi de l'émergence de nouvelles maladies.

Les évolutions des attentes de la clientèle vont aussi impacter ces métiers en matière d'adaptation de l'offre de chevaux et de services.

Au niveau de la gestion d'entreprise, les évolutions les plus fortes sont en lien avec les attentes sociétales et les nouvelles technologies. Les évolutions des attentes de la société, les nouvelles formes de travail (modifiant la gestion des ressources humaines), les situations de crise (sanitaires, géopolitiques, climatique…) vont nécessiter chez les responsables, davantage de réactivité, d'aptitude à la gestion du stress et à l'anticipation. De même, les aspirations des candidats à l'emploi (vers moins de contraintes) vont engager les responsables d'entreprises hippiques à des adaptations dans l'organisation du travail.

Les professionnels, conscients des enjeux liés au bien-être animal et à la protection de l'environnement ont engagé différentes démarches de qualité :

---

[20] *Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire*

[21] *Institut Français du Cheval et de l'Equitation*

[22] *Économie rurale Agricultures, alimentations, territoires - La filière équine, une filière agricole qui se diversifie pour résister à la crise – 31/12/2020*

[23] *Ifce - Métiers en élevage sport : quelle évolution à l'horizon 2030 | Rapport 2022*

- Une charte du bien-être équin, représentant un engagement de l'ensemble des représentants des professionnels de la filière a été signée en 2016[24]. Celle-ci structure les mesures communes aux différents segments de production et d'utilisation du cheval en termes de bien-être animal.
- Une démarche de qualité en faveur de l'environnement et du bien-être animal a été développée spécifiquement pour les structures équines : le Label EquuRES[25]. De nombreuses thématiques permettent aux professionnels d'entrer dans une démarche globale d'amélioration continue : garantie de la bonne santé et du bien-être animal, économies d'énergie et maîtrise des flux, préservation des ressources, de la biodiversité, de la qualité des sols, de l'eau, de l'air…

En matière d'innovation, il reste à citer la présence de trois clusters régionaux :

- Le pôle Hippolia : ce pôle de compétitivité regroupe plus de 215 membres répartis sur le territoire national. Au travers d'accompagnements de projets, d'animation de réseaux, d'études, de veille…il a pour ambition de positionner la filière comme leader en innovation.
- Le cluster SO-Horse-Alliances : il regroupe des acteurs de la filière équine du Sud-Ouest. Leur projet vise à favoriser les échanges, initier les projets collaboratifs innovants, développer l'activité en mutualisant les moyens.
- Le cluster équin Santé & Bien-être : ce réseau rassemble des entreprises équines (acteurs de la filière actifs en matière de santé et bien-être du cheval) en Auvergne-Rhône-Alpes afin de fédérer les acteurs autour de la santé animale, promouvoir la filière et construire des projets.

1.1.6 Les emplois visés par le diplôme

Le Baccalauréat professionnel " Conduite d'activités hippiques " est un diplôme de niveau 4 préparant à l'emploi de responsable d'écurie dans les écuries de trot ou de galop et dans les établissements équestres.

1.1.6.1 Appellations institutionnelles ou d'usage

Appellations du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) – Version 2025 :

Le code A 15 01 – Soigneur/ Soigneuse d'équidés - Soigneur/soigneuse de chevaux ne traduit pas la globalité des emplois visés que sont le soigneur responsable d'écurie ou le manager d'écurie adjoint. Aucun autre code ne correspond à ces emplois.

Code Nomenclature des spécialités de formation (NSF) - Version 2025 :

- 212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux y compris vétérinaires

Formacodes - Version 2025 :

- 210 88 - Elevage cheval

Codes NAF :

- 01.43Z - Elevage de chevaux et d'autres équidés
- 93.19Z – Autres activités liées au sport

Mention dans la Convention collective de la branche

Une nouvelle convention collective nationale des personnels des activités hippiques a été signée le 16 novembre 2023 (étendue par arrêté du 5 mai 2024 - JORF 16 mai 2024). Elle concerne le secteur des courses (galop et trot) ainsi que les centres équestres. Le bac pro " Conduite d'activités hippiques ", dans cette convention collective, visent les emplois suivants :

- ANNEXE 2 : Entrainement de chevaux de courses et débourrage pré-entrainement au trot : **Manager d'écurie adjoint**
- ANNEXE 3 : Entrainement de chevaux de courses au galop et débourrage pré-entrainement : **Manager d'écurie adjoint**
- Annexe 4 : Personnel des centres équestres : **Soigneur responsable d'écurie**

[24] https://www.ffe.com/le-cheval/bien-etre-animal/la-charte-pour-le-bien-etre-equin - *Charte signée par France Galop, le Trot, L'Association Vétérinaire Equine Française, La Fédération Française d'Equitation, la Fédération Nationale du Cheval, le Groupement Hippique National*

[25] *https://www.label-equures.com*

1.1.6.2 Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise, degré d'autonomie et prise en compte des personnes à besoins particuliers, dont le handicap

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes réglementaires, économiques et relatives à la bientraitance animale auquel il doit s'adapter.
Il est placé sous la responsabilité de l'entraineur ou du responsable de la structure équestre auprès duquel il se réfère.
La détermination des orientations techniques, juridiques, économiques et financières ainsi que la conduite et la gestion technico-économique de l'entreprise sont du ressort du responsable d'entreprise équestre ou de l'entraineur et non du titulaire de l'emploi.
Il organise son travail de manière autonome dans un contexte souvent prévisible mais nécessitant une adaptation permanente compte tenu des besoins des équidés et de la programmation des activités de la structure (courses ou concours, stages équestres, événements sur l'entreprise…). Il est amené à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens aigu de l'observation et une certaine polyvalence technique. Il doit rendre compte et savoir transmettre toutes les informations utiles et expliquer les éventuels problèmes constatés sur les animaux du point de vue de leur santé et de leur comportement.
S'agissant de la gestion de l'équipe de l'écurie, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.
Lors des absences de son employeur (courses, concours…), il peut être amené à prendre des décisions rapides, tout en se référant à son supérieur.
Le titulaire de l'emploi rend compte de la qualité de son travail. Il peut participer aux prises de décisions ou proposer à son employeur, des améliorations concernant l'organisation du travail d'écurie. Il doit comprendre les objectifs et le fonctionnement de l'entreprise et rechercher à en améliorer la performance dans le cadre de ses prérogatives.
Il est amené à assurer l'accueil, la formation au poste de travail et l'encadrement de proximité d'un nouveau salarié ou d'un stagiaire.
Le titulaire de l'emploi est responsable, selon les consignes reçues :

- de la surveillance et des soins aux équidés,
- de la gestion de l'alimentation des équidés,
- de l'organisation et de la gestion de l'écurie,
- de l'encadrement du personnel d'écurie,
- de l'entretien des aires de travail et des installations de la structure,
- de la sortie des équidés,
- de la mise au travail des équidés.

Dans le cadre de ses activités, le responsable d'écurie peut être amené à être en responsabilité de tiers, sur des fonctions d'encadrement d'équipe. En cas de recrutement d'une personne en situation de handicap, le titulaire de l'emploi adapte les conditions de réalisation des missions confiées. Il va faciliter l'intégration de la personne en situation de handicap dans l'équipe.
Au niveau du travail quotidien, comme n'importe quel professionnel, il peut avoir à travailler en équipe avec des collègues à besoins particuliers : personnes en situation de handicap, de troubles dys-, en situation d'illettrisme, dont le handicap n'est pas reconnu, … Il est en mesure de reconnaitre et de prendre en compte la singularité de chacun dans son travail.

1.1.6.3 Conditions d'exercice de l'emploi

L'emploi s'exerce au contact des équidés et de la clientèle. Les activités inhérentes à cet emploi concernent, majoritairement, un animal aux caractéristiques spécifiques. La connaissance, la compréhension du comportement et l'approche de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes requièrent une longue pratique et des compétences " d'Homme de cheval ". Une alliance " Homme-cheval " est fondamentale pour mettre l'animal en confiance.
Le contexte environnemental conduit le titulaire de l'emploi à développer une approche agroécologique dans ses pratiques.
Les soins aux animaux, leur valorisation et la maintenance des installations relèvent de l'activité quotidienne du titulaire de l'emploi. Ces activités demandent un engagement physique important. Les tâches se mécanisent facilitant ainsi, par exemple, les travaux de manutention de fourrage et de paille, de curage des box. Le titulaire de l'emploi est donc amené à conduire des engins motorisés (tracteur, valet d'écurie, …), il doit avoir obtenu une autorisation de conduite de la part de son employeur qui, lui, doit s'assurer de sa formation et éventuellement selon les préconisations de la CNAM lui faire passer un CACES. Dans toutes les situations de travail, le titulaire de l'emploi agit

dans le respect strict des règles de sécurité, pour lui-même, pour les tiers, pour les équidés et dans le respect de la réglementation en vigueur. Les risques de blessures sont importants dans toutes les activités ; une application stricte des consignes de sécurité permet de les prévenir. De plus, pour durer dans son activité, le titulaire de l'emploi prend en compte sa santé et celle des autres dans une démarche de prévention des risques professionnels. Certaines habilitations comme celle de Salarié Sauveteur Secouriste du Travail (SST) voire PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1) sont utiles à l'exercice du métier.
Le titulaire de l'emploi est amené à travailler une majeure partie de son temps à l'extérieur, en toute saison, il est donc soumis aux intempéries.
L'amplitude de travail est forte, la journée étant rythmée par les soins aux chevaux matin et soir, et par l'activité de valorisation : les entraînements se déroulent le matin en général dans le secteur des courses (dès 6H00 l'été) pour tenir compte du bien-être des équidés. Dans les activités de loisirs, l'accueil du public est essentiellement concentré le soir, sur les mercredis et les week-ends. Ces salariés sont amenés à travailler les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances scolaires, en fonction du calendrier des courses, des compétitions professionnelles ou amateurs, des évènements et de la disponibilité des pratiquants amateurs.
Les déplacements en France sont fréquents dans le cadre des courses et des compétitions sportives.
Le mode d'organisation du travail est fonction de la taille et des activités de l'entreprise. Toutefois, quelle que soit l'organisation du travail, le titulaire de l'emploi prend nécessairement en compte les interactions entre les activités de l'entreprise et celles de l'écurie dont il s'occupe.
Le titulaire de l'emploi travaille majoritairement dans le cadre d'une équipe d'écurie, dont il a la charge. Il participe à l'évaluation des activités conduites à l'écurie auprès de son employeur.

1.1.6.4 Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

A la suite d'une expérience professionnelle et de compléments de formation en comptabilité/gestion notamment, le salarié peut devenir gérant, s'associer ou bien choisir de s'installer en tant que responsable d'entreprise hippique.
Le titulaire du diplôme peut évoluer de façon différente selon la structure et le secteur d'activité dans lequel il est employé. En fonction du niveau de compétences développé mais aussi de son autonomie, il peut se voir confier davantage de responsabilités dans l'entreprise qui l'emploie ou dans une autre structure.
L'élévation du niveau de compétences peut se faire par la voie de la formation continue ou de l'apprentissage, notamment via un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACS'Agri) ou Métiers de l'élevage, par exemple.
Ces expériences et compétences peuvent être transférables dans un autre emploi de la filière hippique ou hors de la filière, avec ou sans formation complémentaire.

1.2 La fiche descriptive d'activités (FDA)

1.2.1 Résumé du métier

Le titulaire de l'emploi veille au bon fonctionnement des travaux de l'écurie. Le cœur du métier reste caractérisé par le lien du professionnel avec le cheval et sa capacité à gérer des relations de travail entre humains et équidés, grâce à un sens aigu de l'observation.
Il maîtrise les techniques d'entretien des équidés qu'il conduit, le plus souvent, à l'aide de véhicules automoteurs. Il assure le travail de valorisation, de remise au travail des équidés et d'entretien des infrastructures. Le responsable d'écurie est un professionnel polyvalent qui doit savoir s'adapter aux aléas du quotidien et aux activités de l'entreprise.
Il coordonne et supervise le travail de l'équipe affectée à l'écurie. Il s'assure de l'application des règles relatives à la sécurité, la santé et au maintien du bien-être des équidés.
Il informe la clientèle dans le domaine de l'entretien des équidés.
Les activités sont réalisées sous le contrôle du responsable de l'entreprise hippique.

1.2.2 Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive (FDA) liste l'ensemble des activités exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme dans les secteurs des courses et des sports-loisirs. La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois visés par le diplôme.
Ces activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme

Toutes ces activités sont conduites sous le contrôle de l'employeur. Elles sont réalisées dans le respect du bien-être animal, des transitions agroécologiques et de la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité, de santé.

Dans le cadre de son activité, le ou la titulaire de l'emploi :

1. Surveillance et observation des équidés

1.1 Surveillance journalière des équidés

1.1.1 Surveille les conditions de bien-être des équidés : alimentation, abreuvement, propreté, sécurité, rapports sociaux
1.1.2 Identifie un animal à partir de son apparence extérieure
1.1.3 Surveille le comportement de chaque équidé
1.1.4 Evalue l'état corporel d'un équidé
1.1.5 Surveille l'état des jambes, des pieds et de la ferrure

1.2 Repérage d'un équidé malade ou blessé

1.2.1 Identifie un équidé ayant un comportement anormal
1.2.2 Isole un équidé malade ou blessé
1.2.3 Apprécie l'état physiologique d'un équidé à partir de ses constantes
1.2.4 Contrôle la température et le rythme cardiaque d'un équidé
1.2.5 Informe son employeur des constantes observées sur un équidé
1.2.6 Propose, à son employeur, une conduite à tenir face un équidé malade
1.2.7 Décrit les constantes observées, sur un équidé, à un vétérinaire

1.3 Surveillance de l'introduction d'un équidé dans le cheptel

1.3.1 Vérifie l'identité des équidés à leur entrée et contrôle les documents d'indentification de l'animal
1.3.2 Applique les règles sanitaires et de mise en quarantaine des équidés arrivants
1.3.3 Surveille la bonne introduction d'un équidé dans un troupeau en pâture

2. Soins et manipulations des équidés dans le respect du bien-être animal

2.1 Entretien des écuries

2.1.1 Surveille l'état de propreté et de bien-être des animaux
2.1.2 Réalise ou délègue tout ou partie des travaux de paillage ou d'autres matériaux de litière
2.1.3 Réalise ou délègue tout ou partie des travaux de curage des box
2.1.4 Réalise ou délègue tout ou partie des travaux de désinfection des bâtiments

2.2 Soins aux équidés

2.2.1 Manipule, contient et déplace les équidés

2.2.2 Réalise ou délègue tout ou partie des travaux de pansage
2.2.3 Tond un équidé
2.2.4 Toilette un équidé
2.2.5 Surveille l'état de la bouche
2.2.6 Administre des traitements préventifs et curatifs dans la limite de ses prérogatives :
2.2.6.1 Soigne une blessure courante
2.2.6.2 Effectue le suivi d'une blessure selon les indications du vétérinaire
2.2.6.3 Pose un bandage, une protection
2.2.6.4 Administre un médicament ou un vermifuge sous prescription médicale
2.2.6.5 Assure les premiers soins en cas d'urgence
2.2.7 Assiste le vétérinaire lors d'une consultation ou d'une intervention

2.3 Suivi de la santé des équidés

2.3.1 Planifie et organise les interventions des professionnels de santé : maréchal ferrant, dentiste équin…
2.3.2 Planifie et organise la prophylaxie des équidés en fonction des règlementations et des prescriptions vétérinaires
2.3.3 Réalise et actualise le tableau de suivi des soins aux équidés
2.3.4 Tient à jour le registre d'élevage et les carnets de santé des équidés
2.3.5 Gère la pharmacie équine en fonction de la réglementation

3. Conduite de l'alimentation

3.1 Alimentation des équidés

3.1.1 Prépare la ration pour chaque équidé
3.1.2 Distribue les rations de concentrés, céréales, le fourrage et les compléments alimentaires au box, au paddock ou en pâture
3.1.3 Assure la distribution d'aliment à l'aide d'un engin motorisé
3.1.4 Abreuve les équidés au box, au paddock ou en pâture
3.1.5 Apprécie les comportements alimentaires des équidés
3.1.6 Informe son employeur de ses observations concernant l'alimentation des équidés
3.1.7 Adapte, en accord avec son employeur, les rations en fonction de l'âge et de l'état de l'équidé, des besoins liés au travail, du contexte de vie
3.1.8 Met en œuvre le pâturage des équidés
3.1.8.1 Organise le système de pâturage
3.1.8.2 Gère les aléas climatiques et les incertitudes liées à la conduite des pâturages
3.1.8.3 Apprécie le risque de surpâturage et l'état de dégradation des prairies
3.1.8.4 Effectue des opérations d'entretien des prairies : hersage, fauchage des refus…

3.2 Suivi des stocks alimentaires

3.2.1 Planifie les approvisionnements au regard des capacités à produire de la structure, des ressources disponibles et des stocks
3.2.2 Vérifie la qualité des livraisons d'aliments
3.2.3 Surveille les conditions de stockage
3.2.4 Compare les caractéristiques et les prix des aliments et informe son employeur

4. Maintenance des bâtiments, installations, matériels et équipements

4.1 Entretien des aires de travail

4.1.1 Evacue le crottin
4.1.2 Effectue le travail d'entretien mécanisé d'une aire de travail
4.1.3 Conduit l'arrosage raisonné d'une carrière ou d'une piste dans le respect de la législation sur l'eau

4.2 Entretien des bâtiments, installations, matériels et équipements

4.2.1 Pose et entretien des clôtures
4.2.2 Débroussaille sous les clôtures et les lices de carrière
4.2.3 Entretient les paddocks, les allées et les cours de l'entreprise
4.2.4 Procède au nettoyage et rangement des différents équipements, matériels et véhicules

4.3 Réparations courantes

4.3.1 Evalue les dégradations, les risques dans les bâtiments et installations et alerte son employeur
4.3.2 Réalise les réparations courantes : abreuvoir, porte, mangeoire…
4.3.3 Sollicite des interventions de spécialistes, sous le contrôle de son employeur

5. Coordination de l'équipe de soins aux équidés

5.1 Organise le travail

5.1.1 Évalue le temps de travail des différentes activités d'entretien des équidés
5.1.2 Planifie le travail journalier ou hebdomadaire de l'équipe
5.1.3 Met en place les chantiers de travail collectif
5.1.4 Répartit les tâches et les responsabilités
5.1.5 Ajuste l'organisation du travail en fonction des situations
5.1.6 Coordonne le travail réalisé par les prestataires sur l'écurie
5.1.7 Rend compte du déroulement du travail et de son efficience à son employeur
5.1.8 Fait part de ses suggestions pour améliorer l'efficience du travail à son employeur

5.2 Manage l'équipe

5.2.1 Transmet les consignes de travail
5.2.2 Délègue des tâches
5.2.3 Conseille l'équipe dans les gestes techniques liés à l'entretien des équidés
5.2.4 Gère les conflits au sein de l'équipe de travail
5.2.5 Contrôle la réalisation du travail et procède aux ajustements
5.2.6 Applique et fait appliquer en toute situation les mesures de sécurité, de santé et de bien-être au travail
5.2.7 Adapte l'espace de travail et les conditions de réalisation de la mission pour un personnel en situation de handicap
5.2.8 En cas d'accident, il met en sécurité, il alerte et dispense les premiers secours

5.3 Intègre les nouveaux arrivants dans l'équipe

5.3.1 Accueille les nouveaux personnels et explique les protocoles de travail de l'entreprise
5.3.2 Forme les nouveaux personnels aux gestes techniques
5.3.3 Tutore les apprentis et stagiaires

6. Travail des équidés en sécurité

6.1 Evalue le comportement et les aptitudes de l'équidé
6.2 Eduque un équidé aux manipulations et soins de base
6.3 Prépare les équipements et l'espace de travail
6.4 Effectue la préparation du cheval en vue de son travail
6.5 Met en œuvre une activité de travail à pied selon les consignes reçues

6.5.1 Travaille un cheval en longe
6.5.2 Travaille un cheval aux longues rênes
6.5.3 Travaille un équidé en liberté
6.5.4 Travaille un équidé en main

6.6 Met en œuvre une activité de travail monté, dans le secteur du sport et du loisir, selon les consignes reçues

6.6.1 Effectue la détente d'un équidé
6.6.2 Effectue le travail de récupération d'un équidé
6.6.3 Effectue le travail d'entretien d'un cheval d'instruction
6.6.4 Remet au travail un équidé de sport après une période d'arrêt

6.6 Bis Met en œuvre une activité de travail monté ou attelé dans le secteur des courses selon les consignes reçues

6.6 bis 1 Effectue l'échauffement quotidien du cheval
6.6 bis 2 Effectue le travail d'entraînement relatif à la progression des chevaux
6.6 bis 3 Effectue le travail d'éducation propre aux différentes disciplines : Stalles de départ, auto-start, obstacles…
6.6 bis 4 Remet au travail un équidé de course après une période d'arrêt

6.7 Veille au bien-être animal lors des séances de travail
6.8 Assiste un cavalier ou une équipe lors d'une course ou d'une compétition équestre

6.8.1 Prépare l'ensemble du matériel à embarquer : rations, équipements cheval et cavalier, trousse de soins, ...
6.8.2 Prépare et charge le véhicule
6.8.3 Relaie les informations entre le ou les cavaliers et l'instance organisatrice
6.8.4 Met en place les harnachements et les équipements spécifiques à l'épreuve
6.8.5 Amène et récupère-le ou les équidés à l'entrée de la piste, de la carrière
6.8.6 Répond aux besoins du ou des cavaliers
6.8.7 Assure les soins à ou aux équidés en fin d'épreuve

7. Accompagnement au transport des équidés

7.1 Apprécie l'aptitude des équidés au transport

7.2 Prépare le plan de route et les documents réglementaires pour le transport : livret, papiers du véhicule, règlements de compétition, ...

7.3 Equipe les chevaux pour le transport

7.4 Embarque et débarque les équidés

7.5 S'assure du respect de la règlementation en vigueur pendant le transport des équidés

8. Information de la clientèle dans le secteur du sport et du loisir

8.1 Renseigne les clients et les propriétaires dans la limite de ses prérogatives

8.1.1 Accueille et oriente la clientèle

8.1.2 Rappelle à la clientèle les règles à respecter dans l'entreprise

8.1.3 Identifie les besoins de la clientèle

8.1.4 Sensibilise la clientèle aux besoins et aux caractéristiques d'un équidé

8.1.5 Traite les objections et propose des alternatives concernant l'entretien des équidés aux propriétaires, sous le contrôle de l'employeur

8.1.6 Restitue aux propriétaires les éléments concernant le suivi de leurs équidés : alimentation, conditions de vie, suivi de santé…

8.2 Restitue à son employeur les attentes spécifiques de la clientèle, des propriétaires

9. Activités complémentaires

9.1 Conduit un atelier d'élevage

9.2 Travaille les chevaux attelés (hors course)

9.3 Accueille un public non francophone dans l'entreprise

9.4 Accueille un public à besoin particulier dans l'entreprise

9.5 Réalise des travaux dans le cadre d'une manifestation équestre

1. 3 Situations professionnelles significatives (SPS)

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui, si elles sont maitrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail de responsable d'écurie. Par nature, elles sont en nombre réduit. Le responsable d'écurie qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités de son emploi.
Ces SPS sont regroupées en champs de compétences selon les ressources et les raisonnements qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les SPS ci-dessous sont réalisées en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans le secteur hippique en matière de sécurité, de santé au travail, de bienêtre de la personne et de l'animal ainsi que de la protection de l'environnement.

Champs de compétences	Situations Professionnelles Significatives	Finalités
Surveillance de la cavalerie	- Tour des équidés à l'écurie ou en extérieur - Repérage d'un équidé malade - Repérage d'une situation à risque liée à l'environnement	*Exercer une vigilance sur l'état des équidés et de leur environnement en prenant appui sur sa connaissance des chevaux, de leurs comportements et de leur fonctionnement*
Entretien de la cavalerie	- Organisation du pâturage - Organisation annuelle du suivi sanitaire et des soins aux équidés - Proposition d'adaptations de la ration aux besoins des équidés - Pose de bandes, de protections - Pansage d'un équidé - Prise en charge d'une situation urgente de soin	*Adapter l'entretien de la cavalerie à l'activité dans le respect du bien-être animal, de la prise en compte des transitions agroécologiques et du changement climatique*
Organisation du travail et des pratiques hippiques de l'écurie	- Répartition quotidienne des tâches - Contrôle du travail effectué et de ses conditions de réalisation - Tutorat d'un nouvel employé ou d'un stagiaire - Proposition d'améliorations dans l'organisation des pratiques hippiques et du travail d'écurie - Accueil et orientation des nouveaux usagers	*Organiser le travail et les pratiques hippiques dans le contexte de l'écurie en s'assurant de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers*
Travail des équidés	- Education élémentaire d'un équidé - Conduite d'une séance de travail à pied - Conduite d'une séance de travail monté d'un équidé de sports et de loisirs - Conduite d'une séance d'entrainement pour un équidé de course - Accompagnement au transport des équidés	*Entretenir et développer le potentiel de travail des équidés, en sécurité et en coopération avec le cheval*
Entretien de la structure et de ses équipements	- Entretien mécanisé des aires de travail - Curage mécanisé des box - Vérifications des installations et équipements - Réalisations des réparations courantes	*Assurer la sécurité et le bien-être des équidés en maintenant la fonctionnalité de la structure et de ses équipements dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité*

2. REFERENTIEL DE COMPETENCES

Le référentiel de compétences est constitué de la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Le référentiel de compétences du baccalauréat professionnel « Conduite d'activités hippiques » identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent.

Les capacités sont de deux ordres :

- Générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- Professionnelles spécifiques à la spécialité du baccalauréat professionnel, identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Chaque capacité globale (de rang 1) correspond à un bloc de compétences. Elle est déclinable en 2 à 3 capacités intermédiaires.

Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités générales

C1 - Correspondant au bloc de compétences **B1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel**

C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique

C1.2 Etudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre

C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène

C2 - Correspondant au bloc de compétences **B2 : Débattre à l'ère de la mondialisation**

C2.1 Analyser l'information

C2.2 Elaborer une pensée construite

C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé

C3 - Correspondant au bloc de compétences **B3 : Développer son identité culturelle**

C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune

C3.2 Positionner son projet professionnel

C3.3 Communiquer avec le monde

C4 - Correspondant au bloc de compétences **B4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles**

C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire

C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif

C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Capacités professionnelles

Les capacités professionnelles qui constituent le référentiel de compétences ont été élaborées en référence aux champs de compétences et aux situations professionnelles significatives présentées à la fin du référentiel d'activités. Elles précisent ce que le titulaire de la spécialité du baccalauréat professionnel est en mesure de faire à l'issue de la formation. Une capacité exprime le potentiel d'une personne à maitriser un ensemble de situations de même nature au plan de la compétence. Les capacités ne couvrent pas toutes les situations professionnelles, mais ciblent les plus représentatives.

C5 - Correspondant au bloc de compétence **B5 : Assurer la surveillance de la cavalerie dans le respect du bien-être animal**

C5.1 Repérer les signes d'alerte liés au fonctionnement de la cavalerie dans son environnement

C5.2 Raisonner les premières interventions liées au maintien des équidés en état de forme dans le respect du bien-être animal

C6 - Correspondant au bloc de compétence **B6 : Organiser l'entretien de la cavalerie dans un contexte de transitions climatique et environnementale**

C6.1 Raisonner la valorisation de surfaces en herbe pour la cavalerie

C6.2 Mettre en œuvre des soins courants d'entretien d'un équidé

C7 - Correspondant au bloc de compétence **B7 : Assurer le fonctionnement courant de l'écurie dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers**

C7.1 Ajuster le travail quotidien au contexte de la structure hippique

C7.2 Coordonner le collectif de travail dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers

C8 - Correspondant au bloc de compétence **B8 : Assurer le travail des équidés avec la coopération du cheval**

C8.1 Travailler à pied des équidés

C8.2 Mettre en œuvre un programme de travail

C9 - Correspondant au bloc de compétence **B9 : Entretenir la structure et les équipements en respectant les règles d'hygiène et de sécurité**

C9.1 Mettre en œuvre, en autonomie, les équipements d'entretien et de nettoyage d'une structure

C9.2 Réaliser en autonomie l'entretien courant des structures et équipements

BLOCS DE COMPETENCES ET CAPACITES GENERALES

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 **Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel**	
Capacités évaluées	**Savoirs mobilisés**
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Techniques de laboratoire et de terrain Ecosystème Ressources naturelles communes Enjeux énergétiques
C1.2 Etudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité Traitement analytique (tableur), Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	Phénomènes biologiques et écologiques Modélisation d'un phénomène Argumentation de la réponse apportée

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 **Débattre à l'ère de la mondialisation**	
Capacités évaluées	**Savoirs mobilisés**
C2.1 Analyser l'information	Information Document Evaluation de l'information Paysage informationnel Repères, acteurs et notions historiques et géographiques
C2.2 Elaborer une pensée construite	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques Méthodes et démarches historiques et géographiques
C2.3 Formuler un point de vue argumenté	Littérature et autres arts Stratégies de lectures diverses Argumentation Expression

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 **Développer son identité culturelle**	
Capacités évaluées	**Savoirs mobilisés**
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Composantes de l'identité culturelle Réalisation artistique Valorisation et médiatisation de la création Eloquence
C3.2 Positionner son projet professionnel	Connaissance de soi Aptitudes socio-professionnelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engagement professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels
C3.3 Communiquer avec le monde	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : **Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles**	
Capacités évaluées	**Savoirs mobilisés**
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	Habiletés motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel Méthodologie du projet en mode coopératif. Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Observation du groupe et de la conduite de l'action Identification des compétences psycho-sociales sollicitées ou acquises Auto-évaluation continue

BLOCS DE COMPETENCES ET CAPACITES PROFESSIONNELLES

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 **Assurer la surveillance de la cavalerie dans le respect du bien-être animal**			
Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Surveillance de la cavalerie	Tour des équidés à l'écurie ou en extérieur Repérage d'un équidé malade Repérage d'une situation à risques liée à l'environnement	**C5.1** Repérer les signes d'alerte liés au fonctionnement de la cavalerie dans son environnement **C5.2** Raisonner les premières interventions liées au maintien des équidés en état de forme dans le respect du bien-être animal	Comportement du cheval dans son environnement Anatomie Physiologie Bien-être animal Prophylaxie sanitaire et médicale Soins courants aux équidés Santé globale

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 **Organiser l'entretien de la cavalerie dans un contexte de transitions climatique et environnementale**			
Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Entretien de la cavalerie	Organisation du pâturage Organisation annuelle du suivi sanitaire et des soins aux équidés Proposition d'adaptations de la ration aux besoins des équidés Pose de bandes, de protections Pansage d'un équidé Prise en charge d'une situation urgente de soin	**C6.1** Raisonner la valorisation de surfaces en herbe pour la cavalerie **C6.2** Mettre en œuvre des soins courants d'entretien d'un équidé	Diagnostic de prairies et de fourrages Organisation du pâturage Gestion des prairies et autres surfaces alimentaires Autonomie alimentaire Stratégie alimentaire Etat de forme et comportement des équidés seuls ou en groupe Bien-être des équidés Mise en œuvre de l'alimentation Soins courants et suivi sanitaire Soins suite à une prescription Eléments de pharmacie vétérinaire Prise en compte de l'éthologie de l'animal (mémoire, sensibilité aux émotions, etc.)

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B7 **Assurer le fonctionnement courant de l'écurie dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers**			
Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Organisation du travail et des pratiques hippiques de l'écurie	Répartition quotidienne des tâches Contrôle du travail effectué et de ses conditions de réalisation Tutorat d'un nouvel employé ou d'un stagiaire Proposition d'améliorations dans l'organisation des pratiques hippiques et du travail d'écurie Accueil et orientation des nouveaux usagers	**C7.1** Ajuster le travail quotidien au contexte de la structure hippique **C7.2** Coordonner le collectif de travail dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers	Organisation de la filière hippique Environnement professionnel de la structure hippique Caractéristiques des différentes activités hippiques Fonctionnement global d'une structure hippique en contexte Combinaison des facteurs de production Gestion des stocks Indicateurs de rentabilité d'une activité hippique Éléments de droit du travail Santé sécurité bien-être et bien-vivre au travail Organisation du travail courant de la structure hippique Suivi et contrôle de la qualité du travail et de ses conditions de réalisation Management de proximité Accompagnement professionnel des usagers

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 **Assurer le travail des équidés avec la coopération du cheval**			
Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Travail des équidés	Education élémentaire d'un équidé Conduite d'une séance de travail à pied Conduite d'une séance de travail monté d'un équidé de sports et de loisirs Conduite d'une séance d'entrainement pour un équidé de course Accompagnement au transport des équidés	**C8.1** Travailler à pied des équidés **C8.2** Mettre en œuvre un programme de travail	Comportement et aptitudes de l'équidé Education d'un équidé aux manipulations et travail à pied Equipements du cheval et de l'espace de travail Parcours d'amélioration de la cavalerie Techniques d'analyse du travail réalisé Préparation physique et mentale du cheval et du cavalier

Capacité 9 correspondant au bloc de compétences B9 **Entretenir la structure et les équipements en respectant les règles d'hygiène et de sécurité**			
Champs (s) de compétences	SPS	Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
Entretien de la structure et de ses équipements	Entretien mécanisé des aires de travail Curage mécanisé des box Vérifications des installations et équipements Réalisations des réparations courantes	**C9.1** Mettre en œuvre, en autonomie, les équipements d'entretien et de nettoyage d'une structure **C9.2** Réaliser en autonomie l'entretien courant des structures et équipements	Conduite d'un tracteur avec un outil attelé pour déplacer des équipements et entretenir les aires de travail Conduite d'un engin motorisé pour effectuer l'entretien des box Entretien des sols, des aires de travail et de vie Équilibre statique d'une liaison tracteur -outil Réglages des équipements Gestion de la sécurité Méthodes de contrôle de la fonctionnalité des box, manège, carrière, paddocks, pâtures, équipements et installations Techniques courantes de réparations Travail des matériaux Utilisation d'outillage Gestion de la sécurité Gestion des déchets Méthodes de transmission d'informations

3. **Référentiel d'évaluation**

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Tableau des épreuves

Candidats évalués en modalité CCF

Epreuves générales

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B1 **Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel**			
Epreuve	**Capacités évaluées**	**Modalité**	**Coefficients**
E1 : Approches scientifique et technologique	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	ECCF 1.1 Pratique/écrite	1,25
	C1.2 2 Etudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	ECCF 1.2 Pratique/écrite	0,5
	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	ECCF 1.3 Écrite	1,25

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B2 **Débattre à l'ère de la mondialisation**			
Epreuve	**Capacités évaluées**	**Modalité**	**Coefficients**
E2 : Culture humaniste	C2.1 Analyser l'information	ECCF 2.1 Orale	0,5
	C2.2 Elaborer une pensée construite	EPT Écrite	1
	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	EPT Écrite	1,5

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B3 Développer son identité culturelle			
Epreuve	**Capacités évaluées**	**Modalité**	**Coefficients**
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	ECCF 3.1 Pratique/orale	0,75
	C3.2 Positionner son projet professionnel	ECCF 3.2 Orale	0,25
	C3.3 Communiquer avec le monde	ECCF 3.3 Ecrite /orale	1

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles			
Epreuve	**Capacités évaluées**	**Modalité**	**Coefficients**
E4 : Engagement dans un projet collectif	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	ECCF 4.1 Pratique	1
	C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	ECCF 4.2 Orale	0.5
	C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	ECCF 4.3 Orale	0.5

Epreuves professionnelles

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 : Assurer la surveillance de la cavalerie dans le respect du bien-être animal			
Epreuve	**Capacités évaluées**	**Modalité**	**Coefficient**
E5 : Choix techniques	C5.1 Repérer les signes d'alerte liés au fonctionnement de la cavalerie dans son environnement	EPT Ecrite	2
	C5.2 Raisonner les premières interventions liées au maintien des équidés en état de forme dans le respect du bien-être animal		

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B6 : Organiser l'entretien de la cavalerie dans un contexte de transitions climatique et environnementale			
Epreuve	**Capacités évaluées**	**Modalité**	**Coefficient**
E6 : Expérience en milieu professionnel	C6.1 Raisonner la valorisation de surfaces en herbe pour la cavalerie	EPT Oral à partir d'un support écrit	3
	C6.2 Mettre en œuvre des soins courants d'entretien d'un équidé		

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B7 : Assurer le fonctionnement courant de l'écurie dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers			
Epreuve	**Capacités évaluées**	**Modalité**	**Coefficients**
E7 : Pratiques professionnelles	C7.1 Ajuster le travail quotidien au contexte de la structure hippique	ECCF 7.1 Écrit	1
	C7.2 Coordonner le collectif de travail dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers	ECCF7.2 Explicitation de pratique Oral	1

Capacité 8 correspondant au bloc de compétences B8 : Assurer le travail des équidés avec la coopération du cheval			
Epreuve	**Capacités évaluées**	**Modalité**	**Coefficients**
E7 : Pratiques professionnelles	C8.1 Travailler à pied des équidés	ECCF 7.3 Pratique explicitée	1
	C8.2 Mettre en œuvre un programme de travail	ECCF 7.4 Pratique explicitée	1

Capacité 9 correspondant au bloc de compétences B9 : Entretenir la structure et les équipements en respectant les règles d'hygiène et de sécurité			
Epreuve	**Capacités évaluées**	**Modalité**	**Coefficients**
E7 : Pratiques professionnelles	C9.1 Mettre en œuvre, en autonomie, les équipements d'entretien et de nettoyage d'une structure	ECCF 7.5 Pratique explicitée	0,5
	C9.2 Réaliser en autonomie l'entretien courant des structures et équipements	ECCF 7.6 Pratique explicitée	0,5

Epreuves facultatives :

Épreuve facultative n°1	ECCF	Points au-dessus de 10

Épreuve facultative n°2	ECCF	Points au-dessus de 10

Candidats évalués en modalité hors CCF

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves sont ponctuelles terminales (EPT) sauf les épreuves facultatives.

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalité	Coefficients
E1 : Approches scientifique et technologique	B1	Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	Evaluation écrite	3
E2 : Culture humaniste	B2	Débattre à l'ère de la mondialisation	Evaluation écrite	3
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	B3	Développer son identité culturelle	Evaluation orale	2
E4 : Engagement dans un projet collectif	B4	Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	Evaluation pratique et orale	2
E5 : Raisonner des choix techniques	B5	Assurer la surveillance de la cavalerie dans le respect du bien-être animal	EPT : écrit	2
E6 : Expérience en milieu professionnel	B6	Organiser l'entretien de la cavalerie dans un contexte de transitions climatique et environnementale	EPT : Oral à partir d'un support écrit	3
E7 : Pratiques professionnelles	B7	Assurer le fonctionnement courant de l'écurie dans le respect de la sécurité et du bien-être des		

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalité	Coefficients
E7 : Pratiques professionnelles		intervenants et usagers	EPT :	5
	B8	Assurer le travail des équidés avec la coopération du cheval		
	B9	Entretenir la structure et les équipements en respectant les règles d'hygiène et de sécurité		
Epreuve facultative n°1			Se référer à la note de service en vigueur	Points au-dessus de 10
Epreuve facultative n°2			Se référer à la note de service en vigueur	Points au-dessus de 10

MODALITES D'EVALUATION

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du CCF.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1 : Approches scientifique et technologique

Elle valide la capacité C1 « Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel ». Elle est affectée de coefficient 3.
Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 1.1 permettant d'évaluer la capacité C.1.1 « Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique ». Elle est affectée d'un coefficient 1,25.
  Evaluation en deux parties autour d'une thématique commune : une partie pratique (biologie-écologie et physique-chimie), une partie écrite physique-chimie.
- ECCF 1.2 permettant d'évaluer la capacité C.1.2 « Etudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre » : évaluation pratique et écrite.
  Elle est affectée d'un coefficient 0,5.
- ECCF 1.3 permettant d'évaluer la capacité C.1.3 « Exploiter la modélisation d'un phénomène » : évaluation écrite. Elle est affectée d'un coefficient 1,25.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite.

Définition de l'épreuve E2 : Culture humaniste

Elle valide la capacité C2 « Débattre à l'ère de la mondialisation ». Elle est affectée d'un coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose d'une ECCF et de deux EPT, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 2.1 permettant d'évaluer la capacité C.2.1 « Analyser l'information » : évaluation orale. Elle est affectée d'un coefficient 0,5.
- EPT 1 permettant d'évaluer la capacité C.2.2 « Élaborer une pensée construite » : évaluation écrite. Elle est affectée d'un coefficient 1.
- EPT 2 permettant d'évaluer la capacité C2.3 « Formuler un point de vue argumenté et nuancé » : évaluation écrite. Elle est affectée d'un coefficient 1,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose de deux EPT.

Définition de l'épreuve E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel

Elle valide la capacité C3 « Développer son identité culturelle ». Elle est affectée d'un coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 3.1 qui évalue la capacité C.3.1 « Exprimer ses aspirations dans une culture commune » : Evaluation en deux parties autour d'une thématique commune. Première partie : ESC évaluation pratique explicitée ; deuxième partie : français évaluation orale. Elle est affectée d'un coefficient 0,75.
- ECCF 3.2 qui évalue la capacité C .3.2 « Positionner son projet professionnel » est une épreuve orale. Les examinateurs sont un enseignant d'éducation socioculturelle et des enseignants de disciplines générales ou professionnelles contribuant, pour la voie scolaire, aux enseignements à l'initiative de l'établissement. Elle est affectée d'un coefficient 0,25.

- ECCF 3.3 qui évalue la capacité C.3.3 « Communiquer avec le monde ». Deux situations d'évaluation : une écrite (CE, CO, EE), une orale (EOC, EOI). Elle est affectée d'un coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale orale.

Définition de l'épreuve E4 : Engagement dans un projet collectif

Elle valide la capacité C4 « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles ».
Elle est affectée d'un coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF réparties en 2 situations d'évaluations (SE) dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- SE 1 : ECCF 4.1 permettant d'évaluer la capacité C.4.1 « Développer un mode de vie actif et solidaire » : évaluation pratique. Elle est affectée d'un coefficient 1.
- SE 2 : évaluation orale
    - ECCF 4.2 permettant d'évaluer la capacité C.4.2 « Mettre en œuvre un projet collectif ». Elle est affectée d'un coefficient 0,5.
    - ECCF 4.3 qui évalue la capacité C.4.3 « Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif ». Elle est affectée d'un coefficient 0,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale sur dossier.

Définition de l'épreuve E5 : Raisonner des choix techniques

L'épreuve valide la capacité C 5 « Assurer la surveillance de la cavalerie dans le respect du bien-être animal ».
Elle est affectée d'un coefficient 2.
L'épreuve E5 est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30, temps de lecture des documents inclus.

Elle est identique pour les candidats en CCF ou Hors CCF.

Définition de l'épreuve E6 : Expérience en milieu professionnel

L'épreuve valide la capacité C6 « Organiser l'entretien de la cavalerie dans un contexte de transitions climatique et environnementale ».

L'épreuve E6 est une épreuve ponctuelle terminale orale s'appuyant sur un support écrit, produit par le candidat. Elle est affectée d'un coefficient 3.

Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Définition de l'épreuve E7 : Pratiques professionnelles

L'épreuve valide les capacités C7 « Assurer le fonctionnement courant de l'écurie dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers », C8 « Assurer le travail des équidés avec la coopération du cheval », C9 « Entretenir la structure et les équipements en respectant les règles d'hygiène et de sécurité ».
Elle est affectée d'un coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 6 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :
ECCF 7.1 affectée du coefficient 1 permettant d'évaluer la capacité C7.1 « Ajuster le travail quotidien au contexte de la structure hippique » - modalité écrite

ECCF 7.2 affectée du coefficient 1 permettant d'évaluer la capacité C7.2 « Coordonner le collectif de travail dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers » - oral d'explicitation de pratique.

ECCF 7.3 affectée du coefficient 1 permettant d'évaluer la capacité C8.1 « Travailler à pied des équidés » **-** modalité : pratique explicitée.

ECCF 7.4 affectée du coefficient 1 permettant d'évaluer la capacité C8.2 « Mettre en œuvre un programme de travail » - modalité : pratique explicitée.

ECCF 7.5 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C9.1 « Mettre en œuvre, en autonomie, les équipements d'entretien et de nettoyage d'une structure » - modalité : pratique explicitée.

ECCF 7.6 affectée du coefficient 0,5 permettant d'évaluer la capacité C9.2 « Réaliser en autonomie l'entretien courant des structures et équipements » - modalité : pratique explicitée.

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale en deux parties :

- Une première partie portant sur l'évaluation des capacités en lien avec le fonctionnement courant d'une écurie et l'entretien de la structure et des équipements (explicitation de pratique)
- Une deuxième partie comportant deux volets et portant sur l'évaluation des capacités en lien avec le travail des équidés (pratique explicitée)

Définition des épreuves facultatives n°1 et n°2

Le candidat peut choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les enseignements/unités facultatifs possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur relevant du ministre en charge de l’agriculture. Seuls les points excédant 10 sur 20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Critères d'évaluation des capacités générales

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	- Appropriation à partir d'un contexte, d'un problème ou de questionnements - Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution - Réalisation de la démarche retenue - Exploitation de données et de résultats
	C1.2 Etudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	- Analyse du contexte et de la problématique - Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée - Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée
	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	- Analyse d'un phénomène dans son contexte - Utilisation d'un ou de plusieurs modèle(s) adapté(s) au phénomène étudié - Validation d'une conjecture ou d'une théorie - Communication / diffusion de la réponse
C2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	C2.1 Analyser l'information	- Caractérisation et traitement de l'information - Contextualisation de l'information
	C2.2 Elaborer une pensée construite	- Mobilisation de notions pertinentes au regard du questionnement - Analyse de faits et de documents - Structuration de la démarche
	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	- Interprétation de l'œuvre littéraire - Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée - Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée - Maîtrise de la langue
C3 : Développer son identité culturelle	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	- Engagement dans une production personnelle - Prise en compte du destinataire de ses intentions

Version de travail

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
		- Mobilisation du champ médiatique - Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles - Qualité de l'expression artistique - Défense d'un point de vue - Maîtrise de la langue
	C3.2 Positionner son projet professionnel	- Identification des potentiels - Identification des opportunités - Projection vers une identité professionnelle
	C3.3 Communiquer avec le monde	- Communication orale en langue étrangère - Communication écrite en langue étrangère
C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	- Engagement autour d'expériences motrices variées. - Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques. - Mobilisation de ressources relationnelles et sociales.
	C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	- Prise en compte de la commande - Implication/ appropriation dans le projet - Adaptation aux imprévus - Coopération au sein d'un collectif
	C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	- Positionnement dans une action collective. - Retour objectif sur son action - Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future

Version de travail

Critères d'évaluation des capacités professionnelles

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C5 Assurer la surveillance de la cavalerie dans le respect du bien-être animal	C5.1 Repérer les signes d'alerte liés au fonctionnement de la cavalerie dans son environnement	Caractérisation des signes d'alerte Interprétation des signes d'alerte Bilan de l'état du fonctionnement de la cavalerie dans son environnement
	C5.2. Raisonner les premières interventions liées au maintien des équidés en état de forme dans le respect du bien-être animal	Prise en compte du bien-être animal Argumentation des prises de décisions concernant les interventions Réalisation d'une synthèse des interventions envisagées
C6 Organiser l'entretien de la cavalerie dans un contexte de transitions climatique et environnementale	C6.1 Raisonner la valorisation de surfaces en herbe pour la cavalerie	Évaluation des besoins de la cavalerie Évaluation de la ressource disponible Adaptation de la gestion de surfaces en herbe destinées à la cavalerie
	C6.2 Mettre en œuvre des soins courants d'entretien d'un équidé	Évaluation de l'état de forme et des comportements de l'équidé Justification du choix du soin proposé Explicitation du protocole mis en œuvre Analyse de la relation à l'équidé
C7 Assurer le fonctionnement courant de l'écurie dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers	C7.1 Ajuster le travail quotidien au contexte de la structure hippique	Prise en compte du contexte de la structure hippique Raisonnement de l'ajustement quotidien de la combinaison productive Suivi technico-économique d'une activité
	C7.2 Coordonner le collectif de travail dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers	Prise en compte de la réglementation liée au travail Planification du travail Animation du collectif de travail dans une ambiance professionnelle sereine en interaction avec les usagers de la structure
C8 Assurer le travail des équidés avec la coopération du cheval	C8.1Travailler à pied des équidés	Évaluation des potentialités et des besoins de travail de l'équidé Réalisation d'une séance de travail à pied Évaluation de la séance
	C8.2 Mettre en œuvre un programme de travail	Évaluation des potentialités et des besoins de travail de l'équidé Mise en œuvre d'une séance de travail Évaluation de la séance
C9 Entretenir la structure et les équipements en respectant les règles d'hygiène et	C9.1 1 Mettre en œuvre, en autonomie, les équipements d'entretien et de nettoyage d'une structure	Maîtrise de la conduite d'un automoteur en sécurité Réalisation de l'attelage en sécurité Évaluation du travail réalisé
	C9.2 Réaliser en autonomie	Identification d'un dysfonctionnement

Version de travail

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
de sécurité	l'entretien courant des structures et équipements	Réalisation de l'entretien courant Rendu compte au responsable

Version de travail

4. REFERENTIEL DE FORMATION

Présentation et architecture de formation

La formation est centrée sur l'acquisition des capacités compétences générales et professionnelles mentionnées dans le référentiel de compétences.

La formation est structurée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de compétences.

A l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises
- les disciplines et les horaires mobilisés hors activités pluridisciplinaires

Les contenus enseignés doivent l'être au regard des capacités visées et ne pas rester purement théoriques. Les enseignements doivent être contextualisés et mis en œuvre au plus près de la réalité du travail ou de la réalité sociale.

Modules d'enseignement général

MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Modules d'enseignement professionnel (hors pluridisciplinarité)

MP5 : Surveillance de la cavalerie

MP6 : Entretien de la cavalerie

MP7 : Organisation du travail et des pratiques hippiques de l'écurie

MP8 : Travail des équidés

MP9 : Entretien de la structure et des équipements de l'écurie

MAP : module d'adaptation professionnelle

Activités pluridisciplinaires

Les activités pluridisciplinaires sont construites sur des thématiques s'appuyant sur les modules d'enseignement.

Période de formation en milieu professionnel 14 à 16 semaines

Enseignements sous forme de stage collectif éducation à la santé et au développement durable

Le stage collectif « éducation à la santé et au développement durable » fait partie intégrante de la formation. Il est organisé sur le temps scolaire et vise l'éducation à la santé, à la

Version de travail

sécurité et au développement durable en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- Induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives ;
- Favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Le développement durable est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

Ce stage collectif permet la réflexion et la mise en œuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Le choix des thématiques et des compétences à développer est raisonné sur l'ensemble du cursus.

Enseignements sous forme de stage collectif valorisation du vécu en milieu professionnel

Le stage collectif « valorisation du vécu en milieu professionnel » fait partie intégrante de la formation et vise une préparation optimale aux séquences de formation en milieu professionnel en mettant l'accent sur la santé, sécurité au travail par une approche de l'analyse du travail/analyse de l'activité.
Ce stage vise à :

- S'emparer de la question de la santé et sécurité au travail à travers les séquences de formation en milieu professionnel ;
- Lire une situation professionnelle, en évaluer les risques et conduire l'action en sécurité ;
- Exploiter les vécus en milieu professionnel.

Ce stage s'articule avec l'ensemble des modules professionnels et permet tout particulièrement d'entrainer les capacités professionnelles C6, C7, C8, C9 et C10 grâce à l'approche du retour sur expérience qui est conduite.
Ce stage collectif permet une approche de l'analyse du travail en lien avec le domaine professionnel.
L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un levier pour le développement des capacités à mettre en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Enseignement à l'initiative de l'établissement 110 heures

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validée par le Conseil d'Administration.

Orientations proposées :

- Consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire…
- Consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, problématiques techniques...
- Régulation des activités d'un collectif au niveau du groupe classe …

Version de travail

- Orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée…

Ces enseignements contribuent à l'individualisation de la formation. Ils ne doivent pas faire l'objet d'apports purement théoriques isolés mais être apportés en situation d'apprentissage

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique « grille horaire » pour la voie scolaire.

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Chaque apprenant peut choisir de suivre 1 ou 2 enseignements/unités facultatifs en classe de 1ère ou terminale. Il se présente à l'évaluation ou aux évaluations en CCF correspondantes, telles que définies par la note de service en vigueur.

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- Langues vivantes : étrangères II ou III ou langues et cultures régionales ou langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles et projets
- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles : pratiques culturelles et artistiques ou technologies de l'informatique et du multimédia

L'Unité facultative « mobilité » valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

L'Unité facultative « engagement citoyen » permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

Version de travail

Formation à caractère professionnel

Défis sociétaux

L'ensemble de la formation contribue, par les mises en situation pédagogiques, par les questionnements induits et par les contenus abordés, à former les élèves au développement durable pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société dans les territoires. La formation vise à rendre les élèves capables de mobiliser et de mettre en perspective des savoirs, des expériences vécues, par une prise en compte conjointe de la performance environnementale, de la performance sociale et de la performance économique. Cette démarche, en lien avec les transitions climatiques et environnementale et les attentes sociétales permet de mettre en évidence la complexité des systèmes d'organisation, de production et de décision, dépassant ainsi une simple connaissance des modèles. Les modules d'enseignements généraux et professionnels contribuent de façon systémique à aborder les relations entre les territoires et les sociétés, et les diverses transitions qui y sont afférentes. Tous les modules pourront s'appuyer sur les innovations technologiques associées au numérique. Les séquences pluridisciplinaires, les semaines de stages collectifs sont autant de séances pédagogiques favorisant la mise en situation des élèves en les impliquant dans une réflexion en lien avec des questions socialement vives. L'ensemble du dispositif de formation de ce baccalauréat contribue ainsi à former des citoyens acteurs et responsables face aux défis liés aux dynamiques diversifiées d'évolution des territoires, aux services à apporter à la population, à l'évolution des activités et des métiers dans les espaces ruraux.

La formation professionnelle est définie en lien direct avec les référentiels d'activité et de compétences, et en continuité de la formation dispensée en classe de seconde professionnelle « activités hippiques ». Elle vise une professionnalisation au niveau 4. Elle comprend une formation en milieu professionnel. Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années comportant des stages de formation en milieu professionnel.

Pour l'ensemble de la formation professionnelle, une place prépondérante est accordée à la découverte du milieu professionnel, par la valorisation des expériences en milieu professionnel, des interventions de professionnels, des visites d'entreprises du secteur des métiers en lien avec les activités hippiques et/ou du monde des courses.

L'ensemble des modules professionnels participent à la sensibilisation aux bonnes pratiques professionnelles et à la prise en compte de la santé et sécurité dans les activités autour des équidés dans le respect du bien-être animal.

Pour tenir compte des deux grands domaines d'activités hippiques que sont les courses et le secteur des sports et loisirs, deux supports de formation sont possibles :

- Sports et loisirs

- Courses

La formation professionnelle présente des modalités pédagogiques particulières

Les activités pluridisciplinaires permettent d'aborder une thématique dans ses différentes dimensions en mobilisant les acquis de différentes disciplines.

Les activités pluridisciplinaires liées aux modules d'enseignement professionnel sont réparties autour des thématiques suivantes :

- Stratégie alimentaire et alternatives possibles
- Ergonomie et bien-être au travail
- Prophylaxies dans un contexte de transition
- Gestion de l'eau dans les pratiques hippiques

Thématique au choix des équipes pédagogiques

Les activités professionnelles sont mises en œuvre au sein des structures professionnelles, ou atelier technologique/pédagogique qui peuvent servir de terrain de mise en pratique, mais aussi dans le cadre de partenariats.

La formation en milieu professionnel (stages individuels)

La formation en milieu professionnel représente 14 à 16 semaines, sur les deux années du cycle terminal, dont 11 sont prises sur la scolarité. Elles sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) en entreprises.

Les 14 semaines de stage (dont 11 prises sur la scolarité) préparent en particulier, aux épreuves E6 « Expérience en milieu professionnel » et E7 « Pratiques professionnelles ». Parmi celles-ci :

- 8 semaines seront support de l'épreuve E6 « Expérience en milieu professionnel » et devront avoir lieu dans une même entreprise. Cependant, afin de tenir compte de situations locales particulières, ce minimum de 8 peut être réduit, en respectant un minimum de 4 semaines ;
- 8 semaines au plus peuvent se dérouler dans des lieux de stages complémentaires permettant la préparation à l'atteinte des capacités visées (C5 à C9) ;
- 2 semaines peuvent être consacrées à des stages d'ouverture en liaison avec le MAP ou le projet personnel de l'élève.

Au-delà des 14 semaines, les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, de 1 à 2 semaine(s) supplémentaire(s) de stage prises sur la scolarité. Dans le cadre d'un parcours différencié, cette disposition peut être mise en œuvre tout au long de la formation pour certains élèves dont le projet de formation vise en priorité l'insertion professionnelle. Ce contexte de formation particulier est proposé à des élèves identifiés par l'équipe pédagogique comme pouvant en tirer parti. Toutes les organisations pour la mise en place de la ou des semaine(s) supplémentaire(s) sont possibles (journées, semaine(s) alternée(s) avec les enseignements en établissement ou semaines cumulées...) ».

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle intègre les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation identifie les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin qu'il préserve sa santé et sa sécurité et celles de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière sera portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans les situations professionnelles développées.

Au-delà des stages collectifs, la formation poursuit un double objectif, enseigner en sécurité et éduquer à la santé et sécurité au travail et a une double finalité : la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements, il peut être proposé aux apprenants des formations aux premiers secours ou de sauveteur secouriste du travail.

Développement durable

Au-delà de l'éducation du citoyen au développement durable, visée dans le stage collectif, la formation professionnelle prend en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale.

Pour cela, la formation professionnelle apporte des savoirs socio-économiques, scientifiques, historiques et culturels nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques appropriées pour développer une activité professionnelle adaptée.

Module d'adaptation professionnelle (MAP)

Le Module d'Adaptation Professionnelle (MAP) contribue à l'acquisition de capacités constitutives des blocs de compétences professionnelles. Il permet aux apprenants du Baccalauréat professionnel agricole de maitriser des savoir-faire professionnels complémentaires, approfondis ou diversifiés par rapport à ceux correspondant au cœur du métier visé par la spécialité du diplôme préparé ou en relation avec un profil d'emploi proche.

Le MAP est en lien avec le référentiel d'activités et réfère, en particulier, aux activités susceptibles d'être exercées par les salariés selon les configurations locales d'emploi. Il favorise l'insertion professionnelle et prend en compte l'environnement socio-économique du territoire de l'établissement et ses réalités professionnelles locales.

Selon le choix des équipes pédagogiques, le MAP peut être mobilisé, en complément des modules professionnels, pour contribuer à l'acquisition d'une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents. En cohérence avec le référentiel d'activité, le niveau d'expertise des apprenants et des règles de sécurité, il n'est pas envisageable de proposer un MAP ciblé sur du débourrage.

Modules de formation

MG 1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

Rappel des capacités visées

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences B 1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique

C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre

C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

Finalités de l'enseignement

L'enseignement permet l'acquisition d'une culture scientifique et le développement de l'esprit critique afin d'éclairer les choix citoyens sur des questionnements autour des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité) et leurs interactions (choix alimentaires, modes de production, lien santé/alimentation/environnement). L'enseignement vise à acquérir les étapes de la démarche scientifique en s'appuyant sur une pratique expérimentale, l'usage et le traitement de données numériques et d'informations ainsi que l'exploitation de modèles.

Cet enseignement doit être réalisé en lien avec les compétences essentielles en matière de durabilité (ONU 2015 : programme mondial de développement durable à horizon 2030) dont l'analyse systémique, la réflexion critique et la résolution intégrée de problèmes.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Biologie – Écologie	1,25
Physique - chimie	1
Mathématiques	2
TIM	0,5

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur les expériences vécues lors des périodes de formation en milieu professionnel, des séquences sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques et pédagogiques, à l'occasion des activités pluridisciplinaires et lors des visites et des voyages d'étude, qui sont autant de moments qui contribuent à l'atteinte de la capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	- Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements - Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution - Réalisation de la démarche retenue - Exploitation de données et de résultats	Techniques de laboratoire et de terrain Ecosystème Ressources naturelles communes Enjeux énergétiques	**Biologie – Ecologie** **Physique - Chimie**

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. L'apprenant met en œuvre tout ou partie des étapes de la démarche scientifique dans une situation contextualisée en lien avec des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité).
L'enseignement met l'accent sur les parties expérimentales pratiques de la démarche scientifique et les tâches complexes.

Attendus de la formation

L'enseignement des disciplines présentes dans ce module s'appuie sur une approche contextualisée des problématiques. Les notions supports des démarches scientifiques mises en œuvre avec les apprenants prennent notamment appui sur le comportement citoyen en toute sécurité, les biomolécules de l'alimentation, les solutions aqueuses et les transferts énergétiques.

Appropriation, à partir d'un contexte, d'un problème ou de questionnements
Reformulation, explicitation d'un problème ou de questionnements
Recherche d'analogies avec des situations similaires
Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution
Formulation d'hypothèses, proposition d'une méthode de résolution, d'une démarche à mettre en œuvre
Proposition d'un protocole, choix et argumentation des modalités retenues
Réalisation de la démarche retenue
Mise en œuvre d'un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité
Identification et application des règles liées au tri sélectif des déchets chimiques et biologiques
Exploitation de données et résultats
Analyse critique des résultats obtenus et des conclusions émises

Réalisation d'un compte rendu du travail expérimental mené et des résultats obtenus

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C-1.2 : Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	- Analyse du contexte et de la problématique - Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée - Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée	Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité Traitement analytique (tableur) Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)	**TIM** **Mathématiques**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, face à une question sociale ou technique, est en mesure, après analyse d'un contexte, de rechercher des sources ou de produire des données pouvant l'aider à résoudre la problématique posée, de sélectionner les données et de les travailler pour les enrichir ou pour ne garder que celles réellement utiles. Il est également en capacité de les traiter en utilisant un logiciel adapté afin de pouvoir représenter les résultats obtenus de la manière la plus pertinente possible et ainsi aider à la prise de décision.

Attendus de la formation

Analyse du contexte et de la problématique
Recherche des données brutes adaptées au contexte et à la problématique en se conformant à la législation en vigueur
Mise en qualité des données (transformation des données brutes en informations)
Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiés (transformation des informations en connaissances)
Utilisation d'indicateurs statistiques de position et de dispersion
Utilisation avancée des fonctionnalités du tableur
Utilisation d'outils externes au tableur
Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée.
Représentation de données non spatialisées par création de graphiques simples et complexes
Représentation des données spatialisées par création de cartes
Création de tableaux de bord

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	- Analyse d'un phénomène dans son contexte - Utilisation d'un modèle ou de plusieurs modèles adapté(s) au phénomène étudié - Validation d'une conjecture ou d'une théorie - Communication / diffusion de la réponse	Phénomènes biologiques et écologiques Modélisation d'un phénomène Argumentation de la réponse apportée.	**Mathématiques** **Biologie -Ecologie**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, à partir d'un contexte, est capable d'utiliser une modélisation adaptée afin de répondre à un questionnement. On attend de l'apprenant qu'il soit capable d'extraire et organiser de l'information, de la traduire afin d'utiliser un modèle permettant d'étudier un phénomène. Au vu du traitement effectué, il doit avoir un regard critique sur les résultats obtenus, en validant ou non les choix opérés, et expliquer ses réponses à partir de la démarche mise en œuvre.

Attendus de la formation

Analyse d'un phénomène dans son contexte
Appropriation d'un contexte
Traduction du phénomène en langage mathématique
Utilisation d'un modèle adapté au phénomène étudié
Situations de proportionnalité
Utilisation de représentations géométriques
Modèles discrets de suites arithmétiques et géométriques
Ajustements affines et modèles continus de fonctions
Modèles probabilistes
Validation d'une conjecture
Pertinence du modèle
Interprétation, analyse des résultats et conclusion
Communication / diffusion de la réponse
Représentation/restitution

MG 2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

Rappel des capacités visées

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences B 2 : Débattre à l'ère de la mondialisation

C2.1. Analyser l'information

C2.2. Élaborer une pensée construite

C2.3. Formuler un point de vue argumenté et nuancé-

Finalités de l'enseignement

L'enseignement vise à accompagner les apprenants à la prise en main d'outils et de méthodes qui permettent de poser un regard distancié et critique sur le monde. Dans un monde globalisé et connecté, l'accès à l'information semble facilité mais nécessite une connaissance fine et éclairée des fonctionnements et des usages des modes de communication pour pratiquer le débat contradictoire et accéder à la culture de la controverse. Ce module a donc pour objet d'enseigner aux apprenants à se décentrer, à décrypter l'information, à prendre en compte autrui et ses valeurs afin d'argumenter et de débattre d'une opinion.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires
Documentation	0,5
Histoire-Géographique-EMC	1,5
Lettres	1,75

Autres activités supports potentielles

Les thèmes de pluridisciplinarité sont des occasions de renforcer le travail sur l'information pour développer sa pensée critique et l'exercer dans le cadre du débat citoyen.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C.2.1 Analyser l'information	Caractérisation et traitement de l'information Contextualisation de l'information	Information Document Évaluation de l'information Paysage informationnel Repères, acteurs et notions historiques et géographiques	**Documentation** **Histoire-Géographie-EMC**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait caractériser une information, la traiter et la contextualiser, c'est-à-dire disposer des repères pour se l'approprier et la mettre en perspective.

Attendus de la formation

Travailler la nécessaire objectivité dont tous les citoyens doivent disposer lorsqu'ils se trouvent confrontés à une information constitue aujourd'hui un enjeu central pour l'éducation au sein d'une société « numérique ». Cela passe par le développement d'un regard et d'une mise à distance critiques face aux informations.

Mobilisation des notions en information-documentation pour caractériser et traiter l'information

Information et document : définitions, typologies, situations et rôles dans un contexte donné

Évaluation de l'information : sélection, appropriation et utilisation de l'information à partir d'une pratique raisonnée de la recherche documentaire

Paysage informationnel : construction d'une culture de l'information

Mobilisation de repères, acteurs, notions historiques pour contextualiser l'information

Vivre en France en démocratie depuis 1945

L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C.2.2 Élaborer une pensée construite	Mobilisation de repères, acteurs, notions pertinentes au regard du questionnement Analyse de faits et de documents Structuration de la démarche	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques Méthodes et démarches historiques et géographiques	**Histoire-Géographie-EMC**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait mobiliser les notions pertinentes pour analyser et confronter des faits et des documents de toutes natures issus de périodes et de territoires variés et parvient à structurer une démarche de raisonnement autonome afin de se forger une opinion étayée.

Attendus de la formation

L'enseignement d'histoire-géographie doit aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire et par celui des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde en les initiant aux méthodes de l'historien et du géographe.

Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)
Étude d'une situation : les batailles de 1916 : Verdun et la Somme
Étude d'une situation : le génocide des Juifs et des Tziganes dans l'Europe en guerre
Traitement général du thème : guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)
Le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours) : guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial
Étude d'une situation : les Jeux Olympiques, un enjeu de la guerre froide
Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)
Traitement général du thème : le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours) : guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial
Des réseaux de production et d'échanges mondialisés
Étude d'une situation : les réseaux de câbles sous-marins, infrastructures essentielles de la mondialisation
Etude de situation : le détroit de Malacca, un point de passage majeur et stratégique
Traitement général du thème : des réseaux de production et d'échanges mondialisés
Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale
Étude d'une situation : diversité des migrations dans le bassin méditerranéen
Étude d'une situation : les mobilités d'apprenants dans l'Union européenne
Traitement général du thème : une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Interprétation de l'œuvre littéraire Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée Maîtrise de la langue	Littérature et autres arts Stratégies de lecture diverses Argumentation Expression	**Lettres**

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant que son expérience de lecteur et son approche sensible des œuvres littéraires et artistiques lui permettent de prendre position dans un débat de société sur des questions liées à la nature et/ou aux solidarités. Il est ainsi capable d'agir en citoyen et en professionnel responsable.

La capacité est atteinte si l'apprenant est capable d'interpréter une œuvre littéraire, d'en percevoir le sens, les enjeux et la dimension esthétique pour formuler un point de vue argumenté et nuancé suivant une stratégie adaptée à la situation de communication et à la visée.

La maîtrise de la langue concourt à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

L'enseignement vise à former un citoyen éclairé, ouvert et accompli grâce à la fréquentation des œuvres littéraires et artistiques.

Littérature et autres arts

Culture littéraire et artistique

Genres littéraires majeurs

Formes, registres et tonalités

Stratégies de lecture diverses

Démarches de lectures actives

Écrits d'appropriation

Oraux d'appropriation

Argumentation

Dimensions pragmatique et dialogique de l'argumentation

Stratégies de l'argumentation

Genres de l’argumentation
Expression
Respect des codes de la langue écrite
Respect des codes de l’oral
Précision et nuance du lexique

MG 3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

Rappel des capacités visées

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences B 3 : Développer son identité culturelle

C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune

C3.2- Positionner son projet professionnel

C3.3- Communiquer avec le monde

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre à l'apprenant d'exprimer ses émotions et aspirations personnelles et professionnelles, d'affiner sa connaissance de soi et d'autrui en s'engageant dans des processus de création et d'expression, d'échange, d'ouverture sur le monde et de mobilités.

Il vise à la fois à renforcer son identité et le sentiment d'appartenance à une culture commune et à faire l'expérience de l'altérité et de la diversité culturelle.

L'enseignement permet par ailleurs d'accompagner l'apprenant dans la construction de son projet professionnel sur l'ensemble du cycle terminal. Il l'amène à consolider son identité professionnelle et à se projeter vers une poursuite d'études.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Lettres	0,25
ESC	1
LV	1,75

Autres activités supports potentielles

Les enseignements thématiques traités en pluridisciplinarité sont des occasions de renforcer le travail sur la construction et l'expression des identités culturelles et professionnelles.

Les EIE sont mobilisés et concourent, en associant des disciplines du domaine professionnel aux disciplines impliquées dans le module, à l'acquisition de la capacité C3.2 Positionner son projet professionnel. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de l'accompagnement de l'apprenant dans l'élaboration de son projet professionnel. Les enseignements s'appuyant sur des visites, le fonctionnement de l'atelier technologique et de l'exploitation de l'établissement ainsi que les périodes de formation en milieu professionnel participent également à l'acquisition de cette capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	- Engagement dans une production personnelle - Prise en compte du destinataire dans ses intentions - Mobilisation du champ médiatique - Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles - Qualité de l'expression artistique - Défense d'un point de vue - Maîtrise de la langue orale	- Composantes de l'identité culturelle -Réalisation artistique -Valorisation et médiatisation de la création - Éloquence	**Lettres** **ESC**

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des références littéraires, artistiques et culturelles pour s'engager dans une production personnelle.

Il doit s'interroger sur ses intentions, leurs effets sur le destinataire et défendre avec conviction son point de vue dans un discours devant un public.

La qualité de l'expression artistique et la maîtrise de la langue orale concourent à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

Composantes de l'identité culturelle
Éléments constitutifs de l'appartenance à un groupe
Facteurs endogènes et exogènes à la construction de l'identité
Dimension évolutive de l'identité culturelle
Réalisation artistique
Confrontation au processus créatif contemporain
Articulation de champs de création différents en lien avec la thématique choisie
Contexte culturel et artistique du médium retenu (lien possible avec le domaine professionnel)
Expression d'un potentiel créatif comme révélateur d'une identité culturelle
Maitrise technique du médium mobilisé par l'apprenant

Maitrise du vocabulaire technique associé
Autonomie créatrice

Valorisation et médiatisation de la création

Place et rôle de l'art et la culture dans le champ médiatique

Explicitation de la démarche artistique entreprise

Affirmation de son engagement créatif

Approche esthétique

Éloquence

Art oratoire

Expression orale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.2 Positionner son projet professionnel	- Identification des potentiels - Identification des opportunités - Projection vers une identité professionnelle	Connaissance de soi Aptitudes socio-professionnelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engagement professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels	**ESC** **EIE**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de définir et valoriser son positionnement vis-à-vis du métier ou du champ professionnel visé grâce une connaissance de ses aptitudes et du contexte professionnel. Cette capacité permet à l'apprenant de se situer en tant qu'individu et futur professionnel dans une dialectique articulant d'une part ses convictions personnelles et d'autre part les compétences attendues et les représentations du métier.

Attendus de la formation

Connaissance de soi

Cartographie de l'intime

Réflexion sur soi et à travers les autres

Conscientisation de son identité culturelle

Identification de ses aptitudes socio-professionnelles

Autonomie et sens des responsabilités

Mobilité géographique et fonctionnelle

Capacités relationnelles

Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels

Formulation claire du projet professionnel

Atouts, perfectionnements et conditions nécessaires à sa réussite

Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés

Cadre juridique et réglementaire

Voies de formation et formation tout au long de la vie

Dimension sociale de l'engagement professionnel

Relation du champ professionnel avec la société

Valeurs personnelles, responsabilité citoyenne et engagement professionnel

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.3 Communiquer avec le monde	- Communication orale en langue étrangère - Communication écrite en langue étrangère	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle	Langue vivante

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère dans un cadre personnel, social ou professionnel, dans les cinq activités langagières (compréhension et expression écrites, compréhension orale, expression orale, en continu et en interaction).

Le niveau d'exigence attendu, en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), est le niveau **B1+.**

Attendus de la formation

Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Niveau de compétence attendu, niveau **B1+** du CECRL « utilisateur indépendant de niveau seuil avancé »

Progressivité des apprentissages et jalons du CECRL

Cinq activités langagières

Communication orale en langue étrangère (comprendre un message oral, s'exprimer à l'oral en continu, s'exprimer à l'oral en interaction)

Communication écrite en langue étrangère (comprendre un message écrit, s'exprimer à l'écrit**)**

Approche actionnelle

Scénarisation de l’apprentissage linguistique à travers la réalisation de tâches
Acquisition de stratégies langagières transférables à des situations de la vie courante
Contextualisation dans les situations de la vie courante
Domaine de la vie personnelle, sociale et culturelle
Domaine de la vie professionnelle

MG 4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Rappel des capacités visées

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire

C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif

C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre de conduire des projets visant à développer l'autonomie des apprenants dans la prise en main de leur santé, leur efficacité motrice et leur capacité à agir dans un cadre collectif, à coopérer en vue d'un objectif partagé.

Cet enseignement s'inscrit dans le cadre d'un parcours global de formation en lien avec les enjeux d'intégration citoyenne mais aussi avec les attentes des milieux professionnels. La pédagogie par le projet développé dans ce module s'appuie sur des apprentissages coopératifs de nature à renforcer les compétences psychosociales des apprenants. La mise en œuvre pédagogique s'inscrit dans une approche de co-construction avec le groupe classe.
Le projet collectif doit s'inscrire dans le territoire de l'établissement et impliquer des acteurs externes (mouvement associatif, assemblées, collectifs…).

Ce module vise en priorité, pour chacun des apprenants, le développement de compétences nécessaires à la fois à une meilleure insertion sociale, professionnelle, et au renforcement des capacités d'apprentissage tout au long de la vie par l'émancipation et l'accroissement du pouvoir d'agir individuel et collectif :
Compétences sociales : coopération, négociation, gestion des conflits, capacité d'affirmation et de résistance, capacité à donner et recevoir des feed-back (boucles de rétroaction), persévérance, adaptation …
Compétences émotionnelles : maîtrise des émotions, autoévaluation, autorégulation favorisant la confiance et l'estime de soi.
Compétences cognitives : prise de décision, résolution de problèmes, sentiment de compétence, créativité, pensée critique.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
EPS	2
ESC	0,5
Histoire Géo-EMC	0,25

Autres activités supports potentielles

En fonction des contextes locaux, les EIE sont mobilisés dans un but de consolidation des compétences psychosociales. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de la conduite du projet collectif et ils participent à la construction de la capacité visée.
La pluridisciplinarité liée à ce module est à construire pour permettre aux apprenants de s'approprier les principes d'un fonctionnement démocratique en observant leur mise en œuvre concrète. Elle peut en outre nourrir la thématique du projet collectif et renforcer les apprentissages psychosociaux visés par le bloc.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	- Engagement autour d'expériences motrices variées - Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques - Mobilisation de ressources relationnelles et sociales	Habiletés motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives Expression orale visant à évoquer les expériences vécues, à extraire et verbaliser les procédures favorisant la réussite	**EPS**

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'organiser sa pratique physique, en choisissant des activités singulières, une fréquence, une durée et une intensité, au bénéfice d'une plus grande efficacité motrice dans les activités sportives et artistiques pratiquées, de sa santé, de son bien-être et de son plaisir d'agir.
L'apprenant doit également être en capacité de créer des liens engageant des responsabilités et des intérêts communs en vue d'interagir positivement, efficacement et en sécurité.

Attendus de la formation

L'enjeu majeur est de donner du sens à la pratique physique pour que tous l'intègrent dans leur vie quotidienne d'adulte, de manière autonome et ce à long terme. L'enjeu est également de faire vivre des démarches collaboratives permettant de développer et de réinvestir durablement les valeurs de solidarité.

AFLP 1 Efficacité motrice dans les projets de performance individuels et collectifs
Développement et gestion des ressources énergétiques, perceptives, décisionnelles, émotionnelles.

Mobilisation des coordinations techniques en lien avec les APSA
Développer une culture stratégique et tactique en lien avec les APSA
AFLP 2 Savoir s'entraîner / s'entretenir
Procédures d'échauffement et de récupération adaptées aux activités physiques sportives et artistiques
Concevoir, analyser, réguler son activité et son engagement physique, psychologique, au regard des APSA et des états de forme.
Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (TMS, addictions, Troubles de l'alimentation…)
AFLP 3 S'investir dans différents rôles sociaux au sein d'un collectif
Communication et expression orale en lien avec sa pratique ou celle d'autres élèves.
Attitudes et savoir-faire collaboratifs : stratégies d'organisation et de résolution collective
Tutorat, aide à l'apprentissage : observer, rendre compte, faire des propositions simples

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	- Prise en compte de la commande - Appropriation du projet et implication - Adaptation aux imprévus - Coopération au sein d'un collectif	Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel Méthodologie du projet en mode coopératif. Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision Connaissance de soi pour agir et se positionner dans un projet coopératif	ESC Histoire-géographie EMC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient, en déployant une stratégie de coopération, à participer activement à une démarche de projet collectif, répondant à une commande.

Attendus de la formation

Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel
Identification des opportunités locales
Identification des partenaires
Méthodologie du projet en mode coopératif
Co-construction d'un cahier des charges
Organisation et planification du travail sur un mode coopératif
Dynamique de groupe : vecteur de changement, d'innovation et de cohésion
Repérage des savoirs, savoir-faire et savoir-être du groupe
Responsabilité vis-à-vis du groupe et intelligence collective
Repérage des modes de communication et remédiation aux blocages
Écoute active et communication au service de l'animation du groupe
Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
Coopération et dynamique collective
Principes et expériences du fonctionnement démocratique
Résolution collective de problèmes

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	- Positionnement dans une action collective. - Retour objectif sur son action - Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future	Observation du groupe et de la conduite de l'action Identification des compétences psycho-sociales sollicitées ou acquises Auto-évaluation continue	**ESC** **EIE**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient à prendre position de manière objective vis-à-vis de la conduite d'un projet (méthode, réponse à la commande, organisation du travail) et à tirer parti de cette expérience dans d'autres situations sociales et professionnelles.

Attendus de la formation

Cet enseignement vise à former des citoyens éclairés en permettant à travers l'expérience de l'engagement dans un projet collectif de dépasser les déterminations psychologiques, socio-économiques, culturelles.

Observation du groupe et de la conduite de l'action
Construction d'un positionnement dynamique (évolutif)
Identification des compétences psycho-sociales mobilisées
Compétences techniques et compétences relationnelles
Construction de grille de lecture des soft skills pour les repérer et les articuler
Évaluation continue de son action au sein du collectif
Évaluation entre pairs
Auto-évaluation
Évaluation différentielle ouverte
Boucles évaluatives (évaluer sans décourager)

MP5 : Surveillance de la cavalerie

Rappel des capacités visées

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B5 : Assurer la surveillance de la cavalerie dans le respect du bien-être animal

C5.1**.** Repérer les signes d'alerte lié au fonctionnement de la cavalerie dans son environnement
C5.2. Raisonner les premières interventions liées au maintien des équidés en état de forme dans le respect du bien-être animal.

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Surveillance de la cavalerie » dont la finalité est d'exercer une vigilance sur l'état des équidés et de leur environnement en prenant appui sur sa connaissance des chevaux, de leurs comportements et de leur fonctionnement. Il s'agit ici d'amener les apprenants à développer une aptitude à assurer, par une veille rigoureuse et régulière, un bon état des équidés et de leur environnement avec le souci constant du bien-être animal.

Cet enseignement vise à donner aux futurs titulaires du bac professionnel « Conduite d'activités hippiques » une culture scientifique et technique adaptée à l'exercice de la surveillance d'une cavalerie au sein d'une écurie. Il s'appuie sur la connaissance fine des chevaux, de leurs comportements et de leur fonctionnement.

Cet enseignement conduit l'apprenant à développer son aptitude à raisonner les interventions techniques en lien avec l'interprétation des signes d'alertes observés.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
STA PA Hippologie	
Biologie-Ecologie	

Autres activités supports potentielles

Des visites techniques, des interventions de professionnels, participent à la construction de cet enseignement ancré sur des situations concrètes. Les PFMP, stages collectifs et la pluridisciplinarité participent à l'enseignement de ce module. Ces activités supports permettent de mettre réellement les apprenants en situation concrète d'analyse et d'appropriation de la démarche de diagnostic et de choix techniques à opérer dans le cadre du bien-être animal.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.1. Repérer les signes d'alerte lié au fonctionnement de la cavalerie dans son environnement	Caractérisation des signes d'alerte Interprétation des signes d'alerte Bilan de l'état du fonctionnement de la cavalerie dans son environnement	Comportement du cheval dans son environnement Anatomie Physiologie Bien-être animal	**STA/PA Hippologie** **Biologie-Ecologie**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de repérer, identifier, interpréter des signaux d'alerte et de les consigner dans le cadre d'un suivi de la cavalerie en prenant en compte le respect du bien-être animal.

Cela consiste à :

- Réaliser une description orientée, des observations et comparaisons par rapport à l'état normal (situation de référence) afin de caractériser les signes d'alerte ;
- Mettre en relation les signes d'alerte, les rapprocher de ceux de la situation de référence, les hiérarchiser afin de les interpréter pour avertir et éventuellement agir ;
- Enregistrer l'ensemble de ces informations (à destination de ses collègues ou responsable d'écurie) en utilisant un vocabulaire technique et scientifique ;
- Se référer au bien-être animal

Attendus de la formation

Comportement du cheval
Dans son environnement interne
Dans son environnement externe
Dans sa relation avec l'humain
Anatomie physiologie
Adaptation à l'effort

Alimentation et digestion

Infections

Bien-être animal et « One Health »

Evaluation du bien-être animal

Identification des affections d'origine génétique

Enregistrement pour suivi et transmission

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.2. Raisonner les premières interventions liées au maintien des équidés en état de forme dans le respect du bien-être animal	Prise en compte du bien-être animal Argumentation des prises de décisions concernant les interventions Réalisation d'une synthèse des interventions envisagées	Anatomie et physiologie Prophylaxie sanitaire et médicale Soins courants aux équidés Bien-être animal et Santé globale	**STA/PA** **Hippologie** **Biologie-Ecologie**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure d'argumenter les interventions préconisées mais également celles réalisées, dans le respect du bien-être animal, et d'assurer leur transmission.

Cela consiste plus précisément, via l'usage d'un langage scientifique et technique à :

- Décrire et justifier les interventions envisagées ou réalisées :
  - en expliquant leurs effets
  - en précisant leurs limites et contraintes ainsi que leurs avantages et inconvénients
  - en prenant en compte les données du bien-être animal
- Transmettre l'ensemble des interventions réalisées ou envisagées en consignant les éléments essentiels au suivi de la cavalerie à destination des collègues ou référent

Attendus de la formation

Un travail en lien étroit avec le bloc 6 notamment la capacité C62 **«** Mettre en œuvre des soins courants d'entretien d'un équidé » permet de donner du sens aux différents items abordés ci-dessous.

Gestion des relations homme-cheval
Anatomie et Physiologie
Gestion de l'effort
Vérification de l'adaptation de l'alimentation aux animaux
Raisonnement de l'alimentation des équidés
Conduite des soins courants et gestion sanitaire des animaux
Bien-être animal et « One Health »
Amélioration du bien-être animal
Gestion des affections d'origine génétique

MP6 : Entretien de la cavalerie

Rappel des capacités visées

Capacité 6 correspondant au bloc de compétences B 6 : Organiser l'entretien de la cavalerie dans un contexte de transitions climatique et environnementale

C6.1 Raisonner la valorisation de surfaces en herbe pour la cavalerie
C62 Mettre en œuvre des soins courants d'entretien d'un équidé

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « Entretien de la cavalerie » dont la finalité est d'« Adapter l'entretien de la cavalerie à l'activité dans le respect du bien-être animal, de la prise en compte des transitions agroécologiques et du changement climatique ». La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

Le respect des réglementations, mais aussi des règles relatives à la sécurité des personnes, des équidés et des biens, au bien-être animal et à la protection de l'environnement font, dans ce module comme dans les autres modules professionnels, l'objet d'une attention particulière.

Cet enseignement vise à doter les apprenants des outils et méthodes pour :

- Caractériser les stratégies mises en œuvre dans l'écurie
- Porter une évaluation sur l'état des surfaces associées à la cavalerie,
- Décrire et analyser la pertinence du mode de conduite, de valorisation des surfaces associées à la cavalerie et du stockage de la ressource alimentaire,
- Estimer la qualité des aliments produits et distribués,
- Justifier des opérations techniques sur les surfaces associées à la cavalerie,
- Prendre en compte le facteur travail et sécurité dans les composantes organisationnelles des opérations de conduite des productions végétales,
- Proposer des modifications de conduite des productions végétales et de leur stockage,
- Evaluer la durabilité des choix réalisés.

Un apprentissage du « rendre compte » du salarié à son supérieur et à ses collaborateurs, à l'oral et à l'écrit est opéré tout au long de la conduite de la formation et pas uniquement à visée de préparation aux épreuves d'évaluation au travers de l'explicitation de pratique ou de la pratique explicitée, et notamment l'épreuve E6.
Au travers des situations pratiques concrètes proposées, l'enseignement permet d'insister sur les compétences à développer en tant que professionnel : observation, savoir-faire et savoir-être, travail en équipe.

L'enseignement conduit dans le cadre du module EP3 en seconde professionnelle est mobilisé au service des apprentissages du cycle terminal dans le cadre d'une visée de salarié hautement qualifié, disposant d'une autonomie de travail.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
STA/PA Hippologie	
STA/ Production végétale	

Autres activités supports potentielles

L'étude de situations professionnelles réelles, authentiques est privilégiée comme point de départ de l'enseignement et non comme seul objet d'illustrations, à partir des PFMP, stages sur l'atelier pédagogique de l'établissement, l'écurie pédagogique, visites, rencontres de professionnels, etc.
La préparation aux capacités C61 et C62 nécessite la mise en œuvre d'activités pluridisciplinaires et se réalise en lien avec les autres capacités du référentiel.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Discipline
C6.1 Raisonner la valorisation de surfaces en herbe pour la cavalerie	Évaluation des besoins de la cavalerie Évaluation de la ressource disponible Adaptation de la gestion de surfaces en herbe destinées à la cavalerie	Diagnostic de prairies et de fourrages Organisation du pâturage Gestion des prairies et autres surfaces alimentaires Autonomie alimentaire Stratégie alimentaire	**STA-PV**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité C61 est atteinte si l'apprenant :

- Traduit en besoins qualitatifs et quantitatifs, les caractéristiques et les comportements de la cavalerie,
- Élabore un diagnostic de la ressource alimentaire d'un point de vue quantitatif et qualitatif,
- Justifie, en intégrant les transitions, une valorisation des surfaces en accord avec les besoins de la cavalerie et la stratégie d'alimentation de la structure hébergeant les équidés.

Attendus de la formation

Évaluation du potentiel des ressources destinées à la cavalerie au regard des enjeux locaux et globaux

Méthodes de diagnostic de l'état qualitatif des fourrages et des concentrés

Techniques d'évaluation des ressources disponibles et de leur stockage
Ajustement des ressources aux besoins de la cavalerie
Conduite des surfaces destinées à la cavalerie en lien avec les enjeux climatiques et le respect du bien-être animal
Diagnostic sur l'état d'une parcelle
Conduite et gestion du pâturage et des paddocks
Interventions et ajustements de la conduite et de la gestion des surfaces en herbe au regard des besoins de la cavalerie
Valorisation des effluents équins

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C6 .2 Mettre en œuvre des soins courants d'entretien d'un équidé	Évaluation de l'état de forme et des comportements de l'équidé Justification du choix du soin proposé Explicitation du protocole mis en œuvre Analyse de la relation à l'équidé	Etat de forme et comportement des équidés seuls ou en groupe Bien-être des équidés Mise en œuvre de l'alimentation Soins courants et suivi sanitaire Soins suite à une prescription Pharmacie vétérinaire Prise en compte de l'éthologie de l'animal (mémoire, sensibilité aux émotions, etc.)	**STA/PA/Hippologie**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte quand l'apprenant est à même de mobiliser des savoirs et des savoir-faire pour assurer les soins courant d'entretien des équidés leur garantissant des conditions de vie respectueuses de leur santé et de leur bien-être. À partir de l'observation des animaux évoluant dans leur lieu de vie, l'apprenant est en mesure d'identifier les équidés, d'organiser et de réaliser les soins courants. L'observation conduit parallèlement le

futur professionnel à s'assurer d'un environnement adapté aux besoins des chevaux, à leur bonne santé et à celle des utilisateurs.

Attendus de la formation

Appréciation du comportement des équidés seuls et en groupe
Appréciation du bien-être des équidés
Alimentation des équidés
Mise en œuvre de l'alimentation
Suivi et adaptation des rations
Suivi du coût de l'alimentation
Soins courants et suivi sanitaire des équidés
Réalisation des soins courants
Suivi et planification des interventions de prophylaxie
Interventions sur des soins suite à une prescription
Tenue de la pharmacie vétérinaire et du registre d'élevage dans le respect de la règlementation

MP7 : Organisation du travail et des pratiques hippiques de l'écurie

Capacité 7 correspondant au bloc de compétences B 7 : Assurer le fonctionnement courant de l'écurie dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers

C71 Ajuster le travail quotidien au contexte de la structure hippique

C72 Coordonner le collectif de travail dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétence « organisation du travail et des pratiques hippiques de l'écurie » dont la finalité est d'organiser le travail et les pratiques hippiques dans le contexte de l'écurie en s'assurant de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers, et en respectant le bien-être animal

L'enseignement de ce module vise à accompagner les apprenants dans l'acquisition des outils et savoir-faire pour être en mesure d'organiser le fonctionnement courant de l'écurie c'est-à-dire :

- d'assurer en sécurité le travail quotidien routinier des activités d'une écurie dans son contexte, en procédant aux ajustements rendus nécessaires par les aléas ;

- de planifier le travail occasionnel et/ou saisonnier, prévu au sein et en dehors de la structure, en tenant compte des ressources disponibles (ressources humaines dont intervenants extérieurs, matériel, installations, stocks…).

Il s'agit également de développer leur aptitude à animer le collectif de travail constitué par l'ensemble des intervenants internes et externes, usagers et propriétaires d'équidés de manière à garantir une collaboration professionnelle sereine.

L'enseignement doit permettre d'outiller l'apprenant, à partir de cas concrets variés, à l'analyse de contexte d'écurie, au suivi-technico-économique d'activité, à la planification du travail et à l'animation d'équipe.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
SESG GE	

Autres activités supports potentielles

Pluri, PFMP …

Des interventions de professionnels (responsables d'écurie, intervenants MSA, techniciens conseil, centres de gestion…), la pratique et l'observation d'activités équestres en centre de formation, lors des PFMP, à titre personnel ... les activités pluridisciplinaires participent à la construction de cet enseignement qui doit être ancré sur des situations concrètes variées d'organisation du travail d'une écurie et d'animation des intervenants en interaction avec les usagers de la structure hippique.

Les périodes de formation en milieu professionnel participent à l'enseignement de ce module et doivent être mobilisées. Elles constituent des occasions propices d'expérimenter ou au moins d'observer des situations d'animation d'un collectif de travail et l'organisation du fonctionnement d'activités hippiques. Ces situations, analysées en classe servent de points d'appui aux apports théoriques ou aux évaluations.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.1 Ajuster le travail quotidien au contexte de la structure hippique	Prise en compte du contexte de la structure hippique Raisonnement de l'ajustement quotidien de la combinaison productive Suivi technico-économique d'activité	Organisation de la filière hippique Environnement professionnel de la structure hippique Caractéristiques des différentes activités hippiques Fonctionnement global d'une structure hippique en contexte Combinaison des facteurs de production Gestion des stocks Indicateurs de rentabilité d'une activité hippique	**SESG-GE**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, en situation de responsabilité déléguée, ajuste la combinaison des facteurs de production disponibles (ressources humaines internes et externes, équipements et installations internes et externes …) au contexte de l'écurie, en fonction des différentes activités à mener et des aléas du quotidien.

Il est en mesure d'alimenter les outils de suivi technico-économique de chaque activité de l'écurie, d'établir des indicateurs de rentabilité par activités, de les analyser et d'évaluer l'effet des aléas sur les coûts, les marges d'activité.

On attend de lui qu'il soit en capacité d'ajuster ses choix de conduite d'activités en tenant compte du contexte particulier de l'écurie et des consignes de sa hiérarchie (environnement socio-économique, attentes sociétales, atouts et contraintes des installations, objectifs et protocole de travail…).

Attendus de la formation

Fonctionnement des structures et des activités hippiques au sein de la filière
La filière hippique, attentes sociétales, enjeux et prospectives
La structure hippique système complexe ouvert sur son environnement
Caractérisation du contexte professionnel des activités hippiques
Environnement politique et réglementaire des activités hippiques
Environnement socio-économique, commercial, et partenarial
Suivi économique d'une activité hippique au service de la prise de décision technique
Choix et mise en œuvre d'indicateurs adaptés à l'analyse de la performance d'une activité hippique
Suivi des flux de matières et de trésorerie
Adaptation au quotidien de la combinaison des facteurs de production
Suivi des besoins et disponibilités des facteurs de production
Ajustement des différentes combinaisons productives aux besoins et aléas du quotidien

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C7.2 Coordonner le collectif de travail dans le respect de la sécurité et du bien-être des intervenants et usagers	Prise en compte de la réglementation liée au travail Planification du travail Animation du collectif de travail dans une ambiance professionnelle sereine en interaction avec les usagers de la structure	Éléments de droit du travail Santé sécurité bien-être et bien-vivre au travail Organisation du travail courant de la structure hippique Suivi et contrôle de la qualité du travail et de ses conditions de réalisation Management de proximité Accompagnement professionnel des usagers	**SESG - GE**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, en situation de responsabilité déléguée, coordonne le collectif de travail pour lequel il est l'encadrant de premier niveau, anticipe les variations prévues d'activités (organisation de concours, sortie en course…), les planifie dans le temps,

organise et régule le travail au sein de l'équipe (intervenants internes et externes) qu'il encadre dans le respect de la réglementation du travail et en optimisant l'activité individuelle et collective.

Il est en mesure d'anticiper les besoins en personnel, installations et approvisionnements nécessaires aux activités non répétitives qu'il supervise (sorties en courses ou concours, organisation d'un concours, démonstrations, opérations promotionnelles…) tout en assurant le fonctionnement quotidien de la structure.

On attend de lui qu'il mette en place une animation de proximité du collectif de travail propice, quelle que soit l'activité de la structure hippique et ses variations, à une collaboration professionnelle sereine entre tous ses acteurs : intervenants internes et externes, propriétaires d'équidés, usagers...

Attendus de la formation

Planification du travail d'un collectif
Anticipation et ordonnancement du travail
Les enjeux de santé - sécurité – bien-être des intervenants et usagers
Organisation des postes de travail en fonction du statut des intervenants
Animation du collectif de travail – écurie
Techniques de coordination du travail d'un collectif
Gestion de situation de communication professionnelle à enjeu particulier

MP 8 : Travail des équidés

Capacité C8 correspondant au bloc de compétences B 8 : Assurer le travail des équidés avec la coopération du cheval
C8.1. Travailler à pied des équidés
C8.2. Mettre en œuvre un programme de travail

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences « travail des équidés » dont la finalité est d'entretenir et développer le potentiel de travail des équidés, en sécurité et en coopération avec le cheval.
L'enseignement doit permettre à l'apprenant de maîtriser, d'une part, le choix et la réalisation d'exercices permettant d'entretenir le potentiel physique des chevaux et, d'autre part, de développer ce potentiel dans une visée de performance sportive.
L'enseignement vise également à développer l'aptitude de l'apprenant à la lecture du comportement du cheval permettant son engagement dans le travail en sécurité par des pratiques professionnelles éthiques.
L'enseignement du module MP8 vise ainsi à donner au futur titulaire du baccalauréat professionnel « Hippique » des savoirs et savoir-faire lui permettant d'assurer l'équilibre comportemental des équidés au travail, selon leurs spécialités et leur devenir (sports, loisirs ou courses).
Cet enseignement contribue plus globalement à la construction d'un positionnement éclairé du futur professionnel sur le plan éthique et sur les enjeux de l'éducation et du travail des équidés.
L'enseignement du module MP8 est basé sur l'étude et la mise en œuvre de situations concrètes vécues en milieu professionnel, lieux de stages et/ou d'apprentissage et atelier pédagogique de l'établissement ou structure partenaire.

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
STA/PA Equitation	

Autres activités supports potentielles

Cet enseignement est ancré sur la pratique à cheval en centre de formation. Les PFMP (dont mini stages et mobilisation de l'atelier pédagogique, de l'écurie école), la rencontre de professionnels, la participation à des évènements professionnels, les stages collectifs (particulièrement le stage « préparation et valorisation du vécu en milieu professionnel ») et la pluridisciplinarité participent à l'enseignement de ce module.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.1 Travailler à pied des équidés	Évaluation des potentialités et des besoins de travail de l'équidé Réalisation d'une séance de travail à pied Evaluation de la séance	Comportement et aptitudes de l'équidé Education d'un équidé aux manipulations et travail à pied Equipements du cheval et de l'espace de travail Amélioration de la cavalerie Analyse du travail réalisé Proposition de solutions Préparation physique et mentale du cheval et du cavalier	**STA/PA Equitation**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte lorsque l'apprenant en situation professionnelle est en mesure :

- De mettre en place une séance de travail à pied d'un équidé,
- D'avoir une relation à l'animal satisfaisante lui permettant d'obtenir son engagement dans le travail et d'intervenir en sécurité,
- D'agir dans un esprit éthique,
- De prendre du recul sur sa pratique

Attendus de la formation

L'enseignement au service de l'acquisition de la capacité C8.1 est conduit en étroite relation avec celui des modules MP5 relatif à la surveillance de la cavalerie et MP6.2 relatif aux soins courants des équidés. Il concerne les chevaux de sports et loisirs et les chevaux de course.
L'enseignement conduit dans le cadre du module EP3 en seconde professionnelle est mobilisé au service des apprentissages du cycle terminal dans le cadre d'une visée de salarié hautement qualifié, disposant d'une autonomie de travail plus importante.
L'accent est porté sur l'amélioration des aptitudes de la cavalerie tout en formulant des propositions de solutions face aux difficultés rencontrées.

Travail à pied ou de manipulation en main des équidés
Manipulations en main
Travail à la longe
Travail aux longues rênes
Travail en liberté
Embarquement/ Débarquement

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C8.2 Mettre en œuvre un programme de travail	Evaluation des potentialités et des besoins de travail de l'équidé Réalisation d'une séance de travail Evaluation de la séance	Comportement et aptitudes de l'équidé Education d'un équidé aux manipulations et travail à pied Equipements du cheval et de l'espace de travail Parcours d'amélioration de la cavalerie Techniques d'analyse du travail réalisé Préparation physique et mentale du cheval et du cavalier	**STA/PA Equitation**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte lorsque l'apprenant en situation professionnelle est en mesure :

- De mettre en place une séance de travail monté ou attelé,
- D'apprécier le comportement et les réactions de l'équidé et d'intervenir en conséquence dans le choix des exercices demandés,
- D'avoir une relation au cheval satisfaisante permettant son engagement dans le travail et d'intervenir en sécurité,
- D'avoir une approche réflexive sur sa pratique

Attendus de la formation

L'enseignement au service de l'acquisition de la capacité C8.2 est conduit en étroite relation avec celui du module MP5 relatif à la connaissance des modes de fonctionnement des équidés. Il s'appuie sur le support de formation choisi par l'établissement.
L'enseignement conduit dans le cadre du module EP3 en seconde professionnelle est mobilisé au service des apprentissages du cycle terminal dans le cadre d'une visée de salarié hautement qualifié, disposant d'une autonomie de travail plus importante.

Travail du cheval support sports et loisirs
Renforcement des aptitudes équestres
Amélioration de l'efficacité équestre en coopération avec le cheval
Position, fonctionnement, école des aides (EDA)

Fonctionnement du cheval
Travail sur le plat
Travail à l'obstacle et/ ou en terrain varié
Gestion du travail du cheval à court terme
Organisation de séances
Analyse du travail
Proposition d'améliorations
Planification du travail de la cavalerie
Travail du cheval de course
Renforcement des aptitudes équestres
Amélioration de l'efficacité équestre en coopération avec le cheval
Principes d'un processus d'entrainement
Le pré-entraînement
L'entraînement
Prise du départ
Suivi technique des chevaux
Gestion des engagements
Participation et analyse d'une course

MP 9 : Entretien de la structure et des équipements de l'écurie

Capacité 9 correspondant au bloc de compétences B 9 : Entretenir la structure et les équipements en respectant les règles d'hygiène et de sécurité

C9.1 : Mettre en œuvre, en autonomie, les équipements d'entretien et de nettoyage d'une structure
C9.2 : Réaliser en autonomie l'entretien courant des structures et équipements

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétence « Entretien de la structure et des équipements » dont la finalité est d'assurer la sécurité et le bien être des équidés en maintenant la fonctionnalité de la structure et de ses équipements dans le respect des règles d'hygiène et sécurité.
L'enseignement vise à développer l'aptitude des apprenants à conduire un automoteur en sécurité et à réaliser des travaux d'entretien courant des structures et équipements de l'entreprise hippique. Il vise également à faire acquérir aux apprenants l'autonomie nécessaire à la conduite de ces actions, en leur donnant des outils d'analyse et des techniques liées à des savoirs faire pratiques afin d'assurer la pérennité des structures et équipements

Disciplines mobilisées

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Sciences et techniques des équipements (STE)	

Autres activités supports potentielles

En plus des séances de cours qui apportent les connaissances technologiques nécessaires, les apprenants doivent être mis en situations concrètes lors de séances de TP pour réaliser des opérations de mise en œuvre et entretien des structures et équipements. Ces séances sont mises en place dans l'atelier pédagogique de l'établissement ou sur une exploitation ou structure partenaire de l'établissement.
Il est également utile de valoriser les expériences vécues par les apprenants lors des stages, des visites, salons professionnels… Des relations avec les professionnels permettent de pouvoir disposer d'équipements récents ou de documentations techniques afin de former les apprenants aux nouvelles technologies récentes et innovantes.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C9.1 : Mettre en œuvre, en autonomie, les équipements d'entretien et de nettoyage d'une structure	Maîtrise de la conduite d'un automoteur en sécurité Réalisation de l'attelage en sécurité Évaluation du travail réalisé	Conduite d'un tracteur avec un outil attelé pour déplacer des équipements et entretenir les aires de travail Conduite d'un engin motorisé pour effectuer l'entretien des box Entretien des sols, des aires de travail et de vie Équilibre statique d'une liaison tracteur -outil Réglages des équipements Gestion de la sécurité	**STE**

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de réaliser des déplacements et manœuvres d'un automoteur en autonomie, d'atteler et dételer un outil, et s'il est en mesure de réaliser divers types de travaux mécanisés en sécurité.

Attendus de la formation

Caractéristiques des automoteurs
Identification du poste de conduite et des commandes
Les systèmes composant un automoteur
Mise en œuvre des automoteurs
Les vérifications avant départ
L'installation au poste de conduite
Réalisation de l'attelage en sécurité
Réglementations et protocoles de sécurité

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C9.2 : Réaliser en autonomie l'entretien courant des structures et équipements	Identification d'un dysfonctionnement Réalisation de l'entretien courant	Contrôle de la fonctionnalité des box, manège, carrière, paddocks, pâtures, équipements et installations Réalisation des réparations courantes	**STE**

	Rendu compte au responsable	Travail des matériaux Utilisation d'outillage Gestion de la sécurité Gestion des déchets Transmission d'informations	

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de réaliser en autonomie les opérations de maintenance courante permettant d'assurer la durabilité des matériels concernés. Pour cela, il utilise les outils adaptés et prend en compte la dimension environnementale dans la réalisation des tâches et la gestion des consommables.

Attendus de la formation

Réalisation de l'entretien courant des équipements, des bâtiments et des installations

Maintenance des bâtiments, des installations, des équipements dans une démarche de diagnostic et d'amélioration

Outillages et outil

Utilisation d'outillages adaptés à la situation « chantier »

Matériaux

Assemblage mécanique démontable et/ou permanent

Les activités pluridisciplinaires

Les thématiques proposées sont à décliner en situations de formation en lien avec la stratégie de l'équipe, le contexte et les opportunités de l'établissement.
Les 4 premières thématiques sont communes à toutes les spécialités de Baccalauréat Professionnel. Un volume horaire de 14H est affecté à chacune de ces 4 thématiques.

N°	Finalités	Thématique	Module(s) pouvant être impliqué(s)	Disciplines mobilisables (liste non limitative)
1	Il s'agit d'amener les apprenants à mettre en œuvre des capteurs connectés et d'en exploiter les données pour favoriser ou suivre les transitions (agro-écologique, énergétique, sociale, sanitaire, d'aménagement des espaces de vie ...)	Des capteurs connectés au service des transitions	MG1 et MP	Physique-Chimie, et autres disciplines du tronc commun et du domaine professionnel
2	Il s'agit d'amener les apprenants à engager une réflexion éthique sur les usages des réseaux sociaux (y compris professionnels) et de les outiller pour qu'ils communiquent en conscience et en toute sécurité.	Publication en conscience et en toute sécurité sur les réseaux sociaux numériques	MG2 et MP	Toutes disciplines du tronc commun et du domaine professionnel
3	Il s'agit d'amener l'apprenant à approfondir sa connaissance du contexte professionnel et à mesurer ses potentiels pour se projeter dans le monde du travail.	Approfondissement de son projet personnel et professionnel	MG3 et MP	Toutes disciplines du tronc commun et du domaine professionnel
4	Il s'agit d'amener les apprenants à observer les modalités du débat et de la prise de décisions collectives sur des enjeux majeurs en lien avec les transitions (agro-écologique, énergétique, sociale...)	Étude des déterminants d'une action collective sur un territoire de proximité	MG4 et MP	Histoire-Géographie EMC et autres disciplines du tronc commun et du domaine professionnel
5	Il s'agit d'amener les apprenants à s'approprier la stratégie alimentaire en place de manière à rationaliser les choix alimentaires dans un contexte de transitions	Stratégie alimentaire et alternatives possibles	MP6-MP7-MP8-MP9	STA/Agro-STA /PA Hippologie – SESG.GE-STE
6	Il s'agit d'amener les apprenants à appréhender les enjeux de l'organisation du travail en vue d'en prévenir la pénibilité et de fidéliser les intervenants	Ergonomie et bien-être au travail	MP6-MP7-MP9	STE-SESG.GE-STA /PA Hippo-STA/Agro
7	Il s'agit d'amener les apprenants à appréhender les enjeux d'une gestion rationnelle du parasitisme sur une structure par l'utilisation des	Prophylaxies dans un contexte de transition	MP5-MP6	STA/PA Hippologie-Biologie-

	coproscopies, l'acceptation d'un risque calculé, la gestion opérationnelle des surfaces en herbe, en prenant en compte les risques écologiques dans un contexte de transition environnementale.			Ecologie-SESG.GE
8	Il s'agit d'amener les apprenants à appréhender les enjeux liés à une utilisation et une gestion rationnelle de l'eau dans le fonctionnement courant d'une structure hébergeant et utilisation des chevaux de sports-loisirs ou de courses. Face à une raréfaction de la disponibilité en eau une pris en compte de de son utilisation s'impose dans un contexte de transition environnementale.	Gestion de l'eau dans les pratiques hippiques	MP6-MP7-MP8-MP9	STA/PA Hippologie-Biologie-Ecologie-SESG.GE
9	Au choix de l'équipe	Au choix de l'équipe		Au choix de l'équipe

Siglier

ALFP	Attendus de fin de lycée professionnel
APSA	Activité physique, sportive, artistique
B	Bloc
BEA	Bien-être animal
BTSA	Brevet de technicien supérieur
C	Capacité
CACES®	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CCF	Contrôles certificatifs en cours de formation
CDI	Contrat à durée indéterminé
Code NSF	Code Nomenclature des spécialités de formation
Code NAF	Code nomenclature d'activité française
COP	Contrats d'objectifs et de performances
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
EIE	Enseignements à l'initiative des établissements
EMC	Enseignement moral et civique
EPERON	Fonds d'encouragement au projets équestre régionaux ou nationaux
EPI	Equipements de protection individuelle
EPS	Education physique et sportive
EPT	Epreuve écrite terminale
ESC	Education socio-culturelle
FDA	Fiche descriptive des activités
FFE	Fédération française d'équitation
IDEL	Institut de l'élevage
IFCE	Institut français du cheval et de l'équitation
INOSYS	Réseaux d'élevage
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
LV	Langues vivantes
MASA	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
MAP	Modules d'adaptation professionnelle
MG	Modules généraux
MP	Modules Professionnels
MSA	Mutualité sociale agricole

PA	Production animale
PFMP	Période de formation en milieu professionnel
PV	Production végétale
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SHF	Société hippique française
	Technologies Informatiques et Multimédias
SPS	Situation professionnelle significative
SST	Sauveteur secouriste du travail
STA	Sciences et techniques des aliments
STE	Sciences et techniques des équipements
UC	Unité capitalisable
UMO	Unité de main d'œuvre

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation d=et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP

Date